



Projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables des Hauts-de-France

Rapport de RTE sur les enseignements tirés de la phase de concertation préalable du public

Etabli en application des articles L121-16 et R121-24 du code de l'environnement.

RTE, le 11 octobre 2017

Préambule

RTE procède à la révision des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) Picardie et Nord Pas-de-Calais.

Ces deux schémas ont été approuvés respectivement par arrêtés préfectoraux en décembre 2012 du préfet de la région Picardie et en janvier 2014 du préfet de la région Nord-Pas de Calais.

Aujourd'hui, les S3REnR Picardie et Nord-Pas-de-Calais sont saturés. Cela signifie que les capacités réservées dans les schémas ont toutes été attribuées dans le cadre de demandes de raccordement de projets de production d'énergies renouvelables (EnR).

En conséquence, le préfet de la région Hauts-de-France a notifié à RTE une demande de révision par son courrier du 2 août 2016. Puis, par son courrier du 2 février 2017, le préfet a demandé à RTE d'élaborer un S3REnR à l'échelle de la nouvelle région Hauts-de-France et sur la base d'une capacité à réserver de 3000 MW.

D'autre part, le code de l'environnement, par l'ordonnance du 3 août 2016, prévoit la mise en œuvre d'une concertation préalable associant le public à l'élaboration de certains plans ou programmes. Le S3REnR des Hauts-de-France est concerné par ces dispositions car il est assujéti à évaluation environnementale.

C'est dans ce cadre que RTE a choisi d'engager volontairement une concertation préalable du public sous l'égide d'un garant indépendant désigné par la commission nationale du débat public, M. Bernard Féry. Elle s'est déroulée du 1er juin au 13 juillet 2017.

La région des Hauts-de-France comprenant 6 millions d'habitants, RTE a déployé un dispositif de communication, d'information et de participation du public pour permettre au plus grand nombre d'y participer.

Ce rapport présente :

- le dispositif de concertation mis en place par RTE,
- le déroulement de la concertation,
- une synthèse des observations et propositions du public ;
- un énoncé des **enseignements** tiré de la concertation ;
- des **mesures** à mettre en place pour tenir compte de ces enseignements,
- et une annexe regroupant notamment la compilation des échanges avec le public.

Le bilan du garant ayant été publié le 11 août 2017, ce rapport doit être publié sur le site internet de RTE le 11 octobre au plus tard.

Le message du maître d'ouvrage RTE

« Je tiens à remercier chaleureusement :

- les 140 personnes qui ont participé aux réunions publiques qui se sont tenues à Amiens et Lille,
- les 29 000 internautes qui sont allés sur le site internet de RTE pour s'informer sur ce projet de S3REnR Hauts-de-France,
- les 45 contributeurs qui ont bien voulu déposer sur le site internet de RTE leurs observations ou/et leurs propositions sur ce projet,
- et la mobilisation des 150 relais locaux impliqués dans les questions de transition énergétique et d'énergie renouvelable que nous avons sollicités.

En effet, faire participer le public à une concertation est toujours complexe, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de débattre sur un document décrivant des aménagements de réseau électrique qui ne seront réalisés sur le terrain que plusieurs années après.

RTE s'est efforcé à rendre accessible l'ensemble des informations et à favoriser la participation du public à l'élaboration d'un schéma aussi technique que le « S3REnR » et dans une région aussi vaste que les Hauts-de-France.

Après dépôt du dossier de demande d'autorisation du projet de S3REnR auprès du préfet de la région Hauts-de-France, celui-ci organisera une information du public sur la base du dossier technique du S3REnR remis à jour suite aux apports de la concertation préalable du public. Il sera accompagné du rapport d'évaluation environnementale de ce schéma et de l'avis de l'Autorité Environnementale.

Le public pourra ainsi à nouveau s'informer sur le S3REnR Hauts-de-France. »

Le Délégué régional RTE Hauts-de-France

Sommaire

Préambule	2
Le message du maître d'ouvrage RTE	3
1. Rappel sur le projet de S3REnR Hauts-de-France	5
La transition énergétique se poursuit	5
Transformer les réseaux électriques	5
Mieux raccorder la production des énergies renouvelables avec le S3REnR	6
2. Moyens déployés par RTE pour informer et mobiliser le public	7
L'avis de concertation préalable	7
Une identité visuelle	7
Le dispositif médias et réseaux sociaux	8
La mobilisation des relais	14
3. Le dispositif de concertation	19
Les moyens d'expression du public	19
Les supports de la concertation	21
4. Le déroulement de la concertation	27
Approche quantitative de la participation	27
Principaux thèmes abordés	30
5. Analyse thématique des échanges avec le public	31
Les travaux envisagés	31
Les moyens de production	33
La concertation	35
L'environnement	37
Le coût et les financements	39
L'objectif d'EnR (3000 MW)	41
6. Les enseignements tirés de la concertation préalable du public et mesures à mettre en place pour en tenir compte	43
Principaux enseignements et mesures relatifs à la concertation	45
Principaux enseignements et mesures relatifs à l'environnement	46
Principaux enseignements et mesures relatifs au coût et aux financements	46
Principaux enseignements et mesures relatifs à l'objectif d'EnR (3000 MW)	47
ANNEXES	48

1. Rappel sur le projet de S3REnR Hauts-de-France

La transition énergétique se poursuit

Les moyens de production d'électricité en Hauts-de-France se diversifient et les énergies renouvelables, communément appelées EnR, progressent de jour en jour.

Le défi des gestionnaires des réseaux électriques est de raccorder au réseau de façon coordonnée et au meilleur coût ces nouvelles énergies vertes, décentralisées et pour la plupart intermittentes.

Pour répondre à cette exigence, le législateur confie à RTE la mission de mener des études approfondies afin d'adapter les infrastructures de raccordement et d'être en capacité de faire circuler cette électricité.

Ces études sont compilées dans un "S3REnR" : Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables.

Fin 2012 en Picardie et début 2014 en Nord Pas de Calais, des premiers « S3REnR » ont été élaborés. Début 2017, l'État a demandé à RTE de poursuivre ce programme d'intégration de l'électricité issue d'énergies renouvelables au réseau à l'échelle des Hauts-de-France à hauteur de 3000 MW, en révisant les schémas précédents.

Ce volume a été défini à partir de projets d'EnR déjà identifiés sur le territoire.

Transformer les réseaux électriques

Les énergies renouvelables, une nouvelle donne pour le réseau

Le réseau électrique s'est bâti historiquement pour transporter une électricité produite à partir de sites de production centralisés : les centrales hydrauliques, les centrales thermiques, les centrales nucléaires... autrement dit, des ressources majoritairement non renouvelables et dont les gisements s'épuisent au fil des années. Cette production a la particularité d'être continue et disponible à la demande.

A l'inverse, les moyens de production naissants créent majoritairement de l'électricité à partir de ressources renouvelables. Le vent pour les fermes éoliennes, le soleil pour les panneaux solaires, la chaleur de la terre pour la géothermie ou encore, par exemple, les déchets pour la bioénergie. Ces moyens de production ont la particularité d'être disséminés sur le territoire et pour la plupart intermittents.

Des caractéristiques qui nécessitent d'adapter et d'ajuster les infrastructures des réseaux électriques afin d'être en capacité d'accueillir ces nouvelles productions.

Se transformer pour s'adapter aux évolutions de la production

Aujourd'hui, l'électricité ne se stocke pas à grande échelle. RTE est chargé, 7j/7 et 24h/24, d'assurer l'équilibre entre la production d'électricité et sa consommation. L'arrivée des énergies renouvelables bouleverse les méthodes de prévision du gestionnaire de réseau. Face à des flux d'électricité de moins en moins prévisibles, les réseaux électriques doivent devenir de plus en plus flexibles. Les technologies numériques sont un véritable levier pour y parvenir.

Transformer les réseaux électriques pour s'adapter aux nouvelles formes de production devient un enjeu majeur pour les gestionnaires de réseaux électriques.

Mieux raccorder la production des énergies renouvelables avec le S3REnR

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit de porter la part des énergies renouvelables à 40% de la production électrique française d'ici 2030.

Éolien, solaire, géothermie, bioénergie : autant de moyens de production verts, décentralisés et pour la plupart intermittents à intégrer de façon prioritaire sur les réseaux électriques français.

Implanter ces énergies renouvelables à proximité des réseaux existants, limite pour la collectivité le coût économique et l'impact environnemental des travaux à réaliser pour effectuer le raccordement.

À l'inverse, l'éloignement ou la saturation des installations de raccordement aux réseaux électriques nécessite la création de nouvelles lignes, aériennes ou souterraines, ou l'extension voire la construction de nouveaux postes.

Pour optimiser ces aménagements tout en maintenant la sûreté du système électrique, le législateur confie à RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité, la responsabilité d'élaborer un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables, « S3REnR ».

À partir de zones particulièrement concernées par le développement des EnR, RTE (en accord avec les gestionnaires de réseaux de distribution) élabore ce schéma en concertant notamment avec les services de l'État et les fédérations de producteurs.

Sur cette base, les gestionnaires de réseaux électriques étudient et proposent les meilleures solutions en tenant compte des contraintes techniques, des coûts et des enjeux de préservation de l'environnement.

Le « S3REnR » qui en découle :

- anticipe les travaux de renforcement du réseau et le développement d'ouvrages neufs pour les EnR,
- définit un calendrier prévisionnel pour la réalisation des travaux,
- évalue les coûts de création et de renforcement des ouvrages à mutualiser entre les producteurs, RTE et les gestionnaires de réseau de distribution.

Les travaux de création pour les réseaux électriques des Hauts-de-France seront pris en charge par les producteurs par le biais du paiement d'une quote-part.

Ce « S3REnR » a été présenté au public pour recueillir ses observations et propositions. Il a fait également l'objet d'une consultation officielle des parties prenantes : les services de l'État, les élus (Conseil régional, ...), les fédérations de producteurs, la Chambre de commerce et d'industrie.

Au terme de cette « concertation préalable du public » et de la « consultation des parties prenantes », le projet peut être modifié puis remis au préfet de la région concernée pour approbation.

2. Moyens déployés par RTE pour informer et mobiliser le public

Cette concertation préalable du public se trouve être la première concertation de ce type pour un S3REnR suite à l'ordonnance du 3 août 2016 du code de l'environnement. La démarche du projet de S3REnR concerne tous les habitants de la région des Hauts-de-France, soit plus de 6 millions d'habitants. Pour ce faire, divers dispositifs ont été déployés afin d'informer et de mobiliser le plus grand nombre d'habitants.

L'avis de concertation préalable

Un avis préalable à la concertation a été publié sur le site internet de RTE le 16 mai 2017. Cet avis est le moyen officiel d'information du public qui décline les modalités de la concertation. Il définit l'objet de la concertation préalable du public, le nom du garant désigné par la commission nationale de débat public, la durée de la concertation préalable et ses modalités.

Cette publication a eu lieu 17 jours avant le démarrage de l'organisation de la concertation préalable (au plus tard 15 jours avant l'organisation de la concertation préalable selon l'article R121-19 du code de l'environnement), celle-ci ayant débutée le 1^{er} juin 2017.

En complément de cette publication officielle sur le site internet de RTE, RTE a proposé de diffuser l'avis à toutes les mairies des communes des Hauts-de-France (au nombre de 3810) pour affichage afin de lancer l'information du public.

Une identité visuelle

Afin de faciliter l'identification du projet et de la concertation, une identité visuelle a été réalisée.

Elle déclinait les notions de :

- territoire du projet, les Hauts-de-France
- ses fonctionnalités à travers le réseau électrique
- et un réseau électrique qui s'adapte aux raccordements des énergies renouvelables.

Elle a été déclinée sur tous les supports de la concertation.



Le dispositif médias et réseaux sociaux

Des annonces publicitaires dans les médias régionaux

Afin de cibler le plus largement possible tous les habitants des Hauts-de-France, deux vagues d'annonces publicitaires ont été mises en place :

- **La 1^{re} vague d'annonces publicitaires, du 1er au 18 juin 2017**, a principalement eu lieu dans la presse régionale et visait notamment l'ensemble des territoires ruraux.
- **La 2^e vague d'annonces publicitaires, du 19 juin au 6 juillet 2017**, a davantage eu lieu à la radio et ciblait plutôt les populations urbaines proches de lieux des réunions à Lille et Amiens.

Dispositif presse écrite

La concertation sur le S3REnR a fait l'objet de nombreuses annonces dans la presse quotidienne et hebdomadaire régionale. Plus de 40 titres ont été ciblés permettant de couvrir tout le territoire régional.

1^{re} vague durant la 1^{ère} quinzaine de juin :

Titre	Zone Géographique	Périodicité	Nb insertion	Format	Date insertion
PQR (7 titres) La voix du Nord Nord Eclair Nors Littoral Courrier Picard L'aisne Nouvelle L'Union Le Parisien	NPDC	Quotidien	3	1/4 page	4, 11 et 18 juin
	Picardie		3		3, 10 et 17 juin
	Oise		3		3, 10 et 17 juin
PHR (32 titres) Le courrier La Gazette La Thiérache L'Axonais Le Courrier de Fourmies La Croix du Nord Terres & Territoires L'Indicateur des Flandres Le Journal des Flandres Le Phare Dunkerquois Liberté Hebdo L'Observateur de l'Avesnois L'Observateur de Cambrésis L'Observateur du Douaisis L'Observateur du Valenciennois La Sambre Le Bonhomme Picard L'Echo du Thelle L'Observateur de Beauvais Oise Hebdo L'Abeille de la Ternoise L'Avenir de l'Artois (4 éditions) L'Echo de la Lys Les Echos du Touquet L'Indépendant du PDC Le Journal de Montreuil L'Observateur de l'Arrageois Le réveil de Berck La Semaine dans le Boulonnais L'Eclairer Le Journal d'Abeville Le Journal de Ham	Hauts-de-France	Hebdomadaire	2	1/4 page	Semaines 23 & 24

2^e vague début juillet avant les réunions publiques :

Titre	Zone Géographique	Périodicité	Nb insertion	Format	Date insertion
VDN	Lille Métropole	Quotidien	1	1/4 page	02-juil
Courrier Picard	Amiens Métropole		1		01-juil
Le Parisien	Oise		1		01-juil
20 Minutes	Lille Métropole		1		03-juil
C News	Lille Métropole		1		04-juil

Dispositif radio

Des publicités dans les radios locales ont permis de sensibiliser un large public, notamment en milieu urbain. Ainsi, le dispositif a été renforcé lors de la 2^{ème} phase avant les réunions publiques de Lille et Amiens.

1^{re} vague début juin :

Régie	Zone Géographique	Format	Nb Spot	Date de la campagne
France Bleu	Hauts-de-France	30 secondes	60	Du mardi 6 au samedi 10 juin

2^e vague début juillet :

Régie	Zone Géographique	Format	Nb Spot	Date de la campagne
France Bleu	Hauts-de-France	30 secondes	30	Du jeudi 29 et vendredi 30 juin Du lundi 3 au mercredi 5 juillet
Metropolys	Lille Métropole		50	Du jeudi 29 et vendredi 30 juin Du lundi 3 au mercredi 5 juillet
Mona FM			50	
RFM			50	
CHERIE FM			50	
CHERIE FM	Amiens Métropole		50	Vendredi 30 juin Du lundi 3 au jeudi 6 juillet
NRJ			50	
Evasion			50	

Des annonces sur les réseaux sociaux

Pour toucher des publics peu « consommateurs » de presse régionale et les plus variés possibles, des annonces ont été passées sur divers réseaux sociaux.

Dispositif digital

Au total, 6 publicités sponsorisées ont été diffusées - essentiellement sur Facebook et Twitter - en 2 vagues et géolocalisées à la région des Hauts-de-France.

Bannière web twitter et facebook :



1^{re} vague début juin :

Régie / Support	Zone Géographique	Emplacements / Ciblage	Affichages*	Format	Période
FACEBOOK	Hauts-de-France	Desktop et mobile / Individus âgés de 15 ans et plus	4 000 000	Annonces textuelles + visuel	Du 6 au 18 juin
TWITTER	Hauts-de-France	Desktop et mobile / Individus âgés de 18 ans et plus	833 333	Annonces textuelles + visuel	

2^e vague début juillet :

Régie / Support	Zone Géographique	Emplacements / Ciblage	Affichages*	Format	Période
LAVOIXMEDIAS	Lille & Amiens	Pack Sites PQR	456 938	Habillage + Megabannière + Pavé + Interstitiel	du 30 Juin au 05 Juillet**
FACEBOOK	Lille & Amiens	Desktop et mobile / Individus âgés de 15 ans et plus	2 000 000	Annonces textuelles + visuel	Du 01 au 06 Juillet**
TWITTER	Lille & Amiens	Desktop et mobile / Individus âgés de 18 ans et plus	416 667	Annonces textuelles + visuel	

Ce dispositif a généré la mobilisation suivante sur les réseaux sociaux :

- 42 452 clics vers la page web S3REnR Hauts-de-France (dont 17 641 en vague 1 et 24 811 en vague 2)
- 753 réactions (dont 576 en vague 1 et 177 en vague 2)
- 100 commentaires (dont 95 en vague 1 et 5 en vague 2)
- 264 retweets partagés (dont 201 en vague 1 et 63 en vague 2).

Les articles parus dans la presse

Deux conférences de presse ont été organisées à Lille et Amiens pour annoncer le lancement de la concertation préalable.

Des articles sont parus :

LA VOIX DU NORD – 2 juin

LA VOIX DU NORD – 3 juin

COURRIER PICARD – 4 juin

LA GAZETTE PICARDIE – 9 juin

ENERPRESSE – 12 juin

BLADI.NET – 18 juin

LA GAZETTE NORD PAS DE CALAIS – 20 juin

LA CHRONIQUE DU BTP – 21 juin

La région se raccorde aux énergies vertes, donnez votre avis

LA VOIX DU NORD

3/06/17



Raccorder le réseau aux énergies vertes nécessite de lourds investissements.

RÉGION. D'ici à 2030, 40 % de notre électricité devra provenir d'énergies renouvelables (14 % actuellement en Hauts-de-France). Pour cela, il va falloir adapter et raccorder tous les réseaux à ces nouvelles ressources. Jusqu'au 13 juillet, RTE (Réseau transport d'électricité), le gestionnaire du réseau haute et basse tension, invite les habitants de la région à participer à l'élaboration du Schéma régional de raccordement au réseau des

énergies renouvelables (S3REnR). Un projet à 220 millions d'euros d'investissements nécessitant le renforcements de lignes et postes existants, la création de six nouveaux postes électriques, de quatre lignes souterraines.

Le projet est consultable sur le site www.rte-france.com, une réunion publique est également prévue à Lille Grand Palais le 5 juillet. ■ J.-M. P.

Voir aussi notre site www.lavoixdunord.fr

HAUTS-DE-FRANCE

Courrier picard

4/06/17

Transition énergétique : votre avis compte

Depuis le 1^{er} juin, et jusqu'au 13 juillet, les habitants des cinq départements de la région Hauts-de-France sont appelés à donner leur avis sur le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables. Concrètement, il s'agit d'une concertation préalable du public, avant une révision des dispositifs existants : des premiers schémas du même type ont été élaborés en 2012 en Picardie et en 2014 pour le Nord-Pas-de-Calais. Depuis, les moyens de production d'électricité se diversifient (éolien, méthanisation, biomasse...) et se développent. Pour mémoire, la Picardie compte près de 2 000 éoliennes, et des projets sont à l'étude pour l'implantation de plusieurs centaines supplémentaires. Ce que fait des Hauts-de-France la deuxième région française en nombre d'éoliennes.

Voilà pour la production d'électricité. Encore faut-il l'injecter dans le réseau, permettant sa distribution aux foyers de la région. Selon RTE (Réseau de transport d'électri-

cité), mandaté par le législateur pour mener ces études et adapter les infrastructures de raccordement, la production de ces énergies renouvelables permettrait d'alimenter 3 millions foyers de la région en électricité. D'ici 2020, RTE envisage d'investir 403 millions d'euros dans les Hauts-de-France pour acheminer l'électricité produite par les énergies renouvelables. En 2016, RTE a mis en service un nouveau poste 400 000 volts à Limeux (ouest de la Somme) ainsi qu'une liaison souterraine en 225 000 volts de ce poste vers celui de Blocaux.

L'enquête qui vient de s'ouvrir a pour but de permettre aux habitants de la région de prendre connaissance des propositions d'aménagement des réseaux et de donner leur avis. À l'issue, le projet sera remis au préfet. ■

Comment participer ? En ligne sur la page dédiée du site www.rte-france.com ou lors des deux réunions publiques : le 5 juillet à 18 h 30 au Grand palais de Lille et le 6 juillet à 18 h 30 à Mégacité Amiens.

Par la suite, la presse a relayé l'information à l'issue des réunions publiques :

COURRIER PICARD – 10 juillet

(extrait)

Courrier picard

10/07/17

3000 MW d'électricité supplémentaires prévus : tenez-vous au courant

Une concertation publique est ouverte jusqu'au 13 juillet autour d'un schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR). Réactualisé, il prévoit le transport, demain, de 3000 MW supplémentaires dans les Hauts-de-France.



Des travaux d'envergure sont prévus en Picardie, dont la réalisation de deux nouvelles lignes souterraines de 15 km chacune dans la Somme et l'Aisne

Produire toujours plus d'électricité, c'est bien. Être capable de la transporter derrière, c'est encore mieux. Alors que le réseau d'électricité se trouve depuis fin 2015 à saturation en Picardie, l'État a confié au Réseau de transport de l'électricité (RTE) le soin de réactualiser le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) à l'échelle des Hauts-de-France. Ce schéma doit permettre de faire la soudure, en attendant la publication par la Région à mi-2019 d'un autre Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Un tiers des projets d'éoliennes sont refusés

Voulu en concertation publique, le nouveau « S3REnR » a pris la forme d'une carte dressée par RTE, le gestionnaire des autoroutes de l'électricité (plus de 63 000 volts), complémentaires des axes secondaires assurés par Enedis et les autres distributeurs locaux. Son plan intègre la montée en puissance des énergies renouvelables. Et singulièrement de la foisonnante production éolienne picarde. Jusqu'au 13 juillet prochain, « *tous les habitants des Hauts-de-France peuvent participer à l'élaboration du S3REnR Hauts-de-France en formulant leurs observations ou propositions* », l'a rappelé RTE lors d'une réunion publique, organisée jeudi à Amiens-Mégacité devant, il faut le dire, un très maigre auditoire, composé entre autres d'associatifs en lutte contre des projets locaux de parcs éoliens. « *Ce n'est pas ce schéma qui déterminera, demain, où devront s'implanter les projets de production d'énergie* », l'ont rappelé les animateurs de la réunion, tandis qu'un représentant de l'État (DREAL) a

La mobilisation des relais

Une démarche expérimentale

Le délégué régional RTE Hauts-de-France présente la démarche de mobilisation de relais locaux impliqués dans les questions de transition énergétique et d'énergie renouvelable.

Pourquoi avoir cherché à mobiliser des relais locaux ?

Faire participer le public à une concertation est toujours complexe, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de débattre sur un document décrivant des aménagements de réseau qui ne seront réalisés sur le terrain que plusieurs années après... Rendre accessible et faire participer le public à l'élaboration d'un schéma aussi technique que le « S3REnR » dans une région aussi vaste que les Hauts-de-France restait donc très incertain.

RTE a donc mis en place deux démarches parallèles pour tenter de sensibiliser au mieux le public :

- une campagne de communication grand public à travers les médias régionaux et les réseaux sociaux pour toucher le plus grand nombre d'habitants possible;
- et une démarche de mobilisation de relais locaux ayant tous comme centre d'intérêt les questions énergétiques.

Comment avez-vous mobilisé ces relais ?

Plus de 300 organismes ont été identifiés dans les Hauts-de-France : collectivités labellisées Territoire à énergie positive (TEPCV ou PCAET), socio-économiques (représentants des entreprises travaillant dans le domaine de l'énergie), réseaux associatifs agréés défense de l'environnement, établissements d'enseignement des filières énergétiques, etc...

Nous avons sollicité nos contacts habituels au sein de certaines de ces structures, puis notre assistant à maître d'ouvrage en Concertation, le cabinet Francom, est entré en relation avec les services communication de chacune d'entre elles. Ces échanges ciblés et personnalisés ont permis d'identifier les canaux d'information propres à chaque organisme. Des supports prêts à l'emploi leur ont été transmis pour faciliter leur utilisation. Il s'agissait d'une affiche en format A3, d'une bannière web pour twitter et facebook, d'un encart publicitaire et d'un flyer avec des textes déjà rédigés sur la concertation (voir annexe).

Quel bilan peut-on en tirer ?

Près de 150 organismes ont accepté de participer à cette démarche et à se faire le relai de l'information sur la concertation du public sur le S3REnR Hauts-de-France. L'annonce de la concertation a ainsi été relayée sur des dizaines de sites internet, comptes Facebook et fil twitter. L'information est parue dans des newsletters professionnelles, a été diffusée par emailing, affichée dans les espaces infos-énergie de la région et hall de collectivités...

Avec une telle démarche, RTE a souhaité se donner toutes les chances de toucher le public, qu'il soit habitant, élu local, étudiant, militant associatif.

Au final, près de 200 personnes ont participé à la concertation lors des réunions publiques ou sur internet.

C'est trop peu et l'on aurait pu espérer plus de contributions. Mais au-delà des chiffres, la qualité des échanges - saluée par le garant de la concertation lors des réunions publiques - démontre tout l'intérêt des participants pour le sujet. La mobilisation des relais partout en région a, semble-t-il, contribué à sensibiliser les bonnes personnes. Je tenais à les en remercier.

Le Délégué régional RTE Hauts-de-France

Résultats globaux

Catégorie	Total des contacts	Ont accepté/pu relayer l'information	Taux de réussite
Associations	31	14	45%
Autres	60	34	57%
Collectivités	143	62	43%
Enseignement	33	14	42%
Socio-économiques	53	25	47%
Total	320	149	47%

La démarche a été unanimement comprise. Il n'y a eu que peu de refus directs. Quand elle n'a pas pu être suivie d'effet, c'était dans la grande majorité des cas parce que les canaux de communication appropriés n'existaient pas ou que les délais pour la mise en œuvre étaient trop courts.

Exemple de parutions



Liste des organismes ayant accepté de relayer l'information sur la concertation publique

Collectivités

- Agglomération Creil Sud Oise
- Communauté d'agglomération Lens-Liévin / Commune de Loos-en-Gohelle
- Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane
- Communauté d'agglomération de Cambrai
- Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut
- Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre
- Communauté d'agglomération du Soissonnais
- Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers
- Communauté d'agglomération Hénin-Carvin
- Communauté de communes Avre Luce Noye
- Communauté de communes Chauny-Tergnier La Fère
- Communauté de communes de la Haute Somme
- Communauté de communes de la Picardie Verte
- Communauté de communes de la Région d'Audruicq
- Communauté de communes de la Terre des 2-Caps
- Communauté de communes de la Thiérache du Centre
- Communauté de communes de l'Aire-Cantilienne
- Communauté de communes de l'Oise Picarde
- Communauté de communes de Osartis-Marquion
- Communauté de communes des Campagnes de l'Artois
- Communauté de communes des Deux-Vallées
- Communauté de communes des Hauts de Flandre
- Communauté de communes des Portes de la Thiérache
- Communauté de communes des Sept Vallées
- Communauté de communes Desvres-Samer
- Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne
- Communauté de communes du Caudrésis-Catésis
- Communauté de communes du Haut-Pays en Montreuillois
- Communauté de communes du Liancourtois La Vallée Dorée
- Communauté de communes du Pays de Lumbres
- Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise
- Communauté de communes du Pays de Valois
- Communauté de communes du Pays des Sources
- Communauté de communes du Pays du Coquelicot
- Communauté de communes du Pays du Vermandois
- Communauté de communes du Sud-Artois
- Communauté de communes du Val de l'Aisne
- Communauté de communes du Val de l'Oise
- Communauté de communes du Vimeu
- Communauté de communes Grand Roye
- Communauté de communes Nièvre et Somme
- Communauté de communes Pays d'Opale
- Communauté de communes Pévèle Carembault
- Communauté de communes Picardie des Châteaux
- Communauté de communes Retz-en-Valois
- Communauté de communes Terre de Picardie
- Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral
- Conseil départemental de la Somme
- Pays de St Omer / Syndicat mixte Lys Audomarois
- Pays des 3 Vallées / Parc Naturel Régional Baie de Somme 3 Vallées
- Pays des Sources et vallées
- Pays du Cambrésis
- Pays du cœur de Flandre
- Pays du Ternois
- Syndicat Mixte du Pays du Calaisis
- Syndicat mixte du SCOT Sambre-Avesnois
- Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne
- Ville Croisilles
- Ville de Dunkerque
- Ville d'Hamelincourt
- Ville de Harnes
- Ville d'Hirson
- Ville d'Hondeghem
- Ville de Lagny-le-Sec
- Ville de Lille - Hellemmes - Lomme
- Ville de Metz-en-Couture
- Ville de Noreuil
- Ville de Saint-Martin-lez-Tatinghem

Acteurs socio-économiques

- CAPEB de l'Aisne
- CCI Aisne
- CCI Amiens-Picardie
- CCI Artois
- CCI Littoral Hauts-de-France
- CCI Oise
- Pôle d'excellence régional sur les éco-activités CD2E
- Centre ressource du Développement Durable (CERDD)
- Chambre d'agriculture de la Somme
- Chambre d'agriculture de l'Aisne
- Chambre d'agriculture de l'Oise
- Chambre d'agriculture de Nord-Pas-de-Calais
- Chambre d'agriculture des Hauts-de-France
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne
- Ecotera développement
- ENEDIS Manche Mer du Nord
- Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Somme
- Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Aisne
- Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Hauts-de-France
- HESPUL (photovoltaïque)
- MEDEF Hauts de France
- Pôle d'Excellence Régional ENERGIE 2020
- Troisième Révolution Industrielle REV 3
- Régie Montdidier
- SICAE Oise
- Société d'Electricité Régionale des cantons de Lassigny
- UIMM Picardie
- Associations
- Association Agro-sphères
- Association pour le littoral Picard de la Baie de somme
- ATEE (Association technique énergie environnement)
- Campagnes Vivantes
- Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord-Pas-de-Calais
- Fédération de pêche et de protection de milieux aquatiques 80
- Fédération des associations agréées du Pas de Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Noeux Environnement
- Nord Nature Environnement
- Ombelliscience Picardie
- Vie et Paysage
- Virage Energie Nord Pas de Calais

Enseignement

- CFAI Proméo - BTS Maintenance des systèmes, option « éolien ».
- Ecole Centrale de Lille
- Ecole des Mines de Douai - Mastère Spécialisé Bâtiment à Énergie Positive
- ESIEE Amiens - Formation ingénieur Génie Electrique et Développement Durable
- Groupe HEI ISA ISEN
- ICAM Lille - Formation alternance d'installateur mainteneur en systèmes solaires thermiques et photovoltaïques
- IUT Valenciennes - Licence professionnelle Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable Parcours type Gestion Industrielle de l'Énergie - GIE
- Lycée Édouard Branly - Amiens - BTS Maintenance des systèmes, option « éolien ».
- Lycée EIC Industriel et Commercial Privé à Tourcoing - BTS Technico-commercial en énergies nouvelles et renouvelables
- Réseau National de Recherche et Technologie sur le Stockage Electrochimique de l'Énergie (RS2E)
- Sciences Po Lille
- Université Littoral Côte d'Opale - Master pro Economie et Gestion de l'Environnement et Développement Durable
- Université Catholique de Lille
- Université d'Artois - Licence Sciences pour l'ingénieur parcours Génie énergétique et maîtrise de l'énergie

Autres

- ADEME Hauts-de-France
- Association des maires de la Somme
- CAUE de l'Oise (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)
- CAUE du Nord
- CAUE du Pas-de-Calais
- Union Régionale des CPIE de Picardie (Centre Permanent d'initiative pour l'environnement)
- CPIE Val d'Authie
- CPIE Vallée de la Somme
- CPIE Flandre Maritime
- CPIE La Chaîne des Terrils
- Espace info énergie (coordination Hauts-de-France)
- Espace info énergie - Château-Thierry, Laon, Saint-Quentin
- Espace info énergie - Douai
- Espace info énergie - Hazebrouck
- Espace info énergie - Hem
- Espace info énergie - Lewarde
- Espace info énergie - Maubeuge
- Espace info énergie - MEL copropriétés
- Espace info énergie - Métropole européenne de Lille
- Espace info énergie - Orchies
- Espace info énergie - Roubaix
- Espace info énergie - Arras / CUA
- Espace info énergie - Arras / Pays d'Artois
- Espace info énergie - Boulogne-sur-Mer
- Espace info énergie - Calais
- Espace info énergie - Fauquembergues
- Espace info énergie - Hénin-Beaumont
- Espace info énergie - Le Wast
- Espace info énergie - Ruisseauville
- Espace info énergie - Beauvais
- Espace info énergie - Abbeville
- Espace info énergie - Amiens
- Parc naturel régional de l'Avesnois
- Parc naturel régional de Scarpe-Escaut
- Parc naturel régional Oise - Pays de France

3. Le dispositif de concertation

Afin de permettre l'expression et l'information du public, différents outils ont été mis en place.

Les moyens d'expression du public

Une page internet dédiée aux contributions

Du 1^{er} juin au 13 juillet 2017, une page internet interactive dédiée aux questions et observations et propositions a été mise à disposition du public.



Capture écran de la page internet dédiée aux contributions sur le site de RTE www.rte-france.com

Par ailleurs, les habitants avaient également la possibilité de déposer leurs observations ou propositions :

- par voie électronique directement sur le site internet visé ci-dessus,
- par email adressé à : bernard.fery@garant-cndp.fr,
- par voie postale, au garant, à l'adresse suivante : M. Bernard Féry, 31 place Longueville, 80000 Amiens en vue de leur publication sur le site internet.

Le public pouvait également demander toute information complémentaire sur le site RTE visé ci-dessus ou par voie postale à l'adresse suivante :

à RTE – Réseau de Transport d'Electricité
Centre de Développement & Ingénierie Lille
Service Concertation environnement Tiers
62, rue Louis Delos – TSA 71012
59709 Marcq-en-Barœul Cedex

Deux réunions publiques

Deux réunions de présentation et d'échanges avec le public sur le projet de S3REnR ont eu lieu début juillet 2017. Ces réunions ont été réparties par secteurs géographiques des anciennes régions :

- le 5 juillet à 18h30 à Lille (Lille-Grand-Palais),
- le 6 juillet à 18h30 à Amiens (Mégacité).

Ces réunions publiques ont été l'occasion de présenter aux participants le contexte et la procédure du projet de S3REnR ainsi que le contenu du nouveau schéma et les travaux (renforcements, ouvrages à créer...) prévus dans le cadre du S3REnR.

Elles se sont déroulées en deux temps :

- Un temps de présentations avec l'intervention de Bernard Féry, garant de la concertation du S3REnR ; Pierre Branger et Bruno Sardinha de la DREAL Hauts-de-France ; Laurent Cantat-Lampin, délégué régional RTE Hauts-de-France et Guilhem Besseyre-des-Horts, chef du service études décisionnelles chez RTE.
- Un temps d'échanges avec le public pour répondre aux questions et permettre aux participants d'émettre des observations et propositions. Ces échanges ont pu se faire soit en direct au micro, soit par SMS, soit par écrit sur papier libre fourni à chaque participant.

Les comptes-rendus de ces temps d'échanges ont été mis en ligne sur la page dédiée au S3REnR sur le site www.rte-france.com. Ils sont reproduits en annexe de ce rapport.

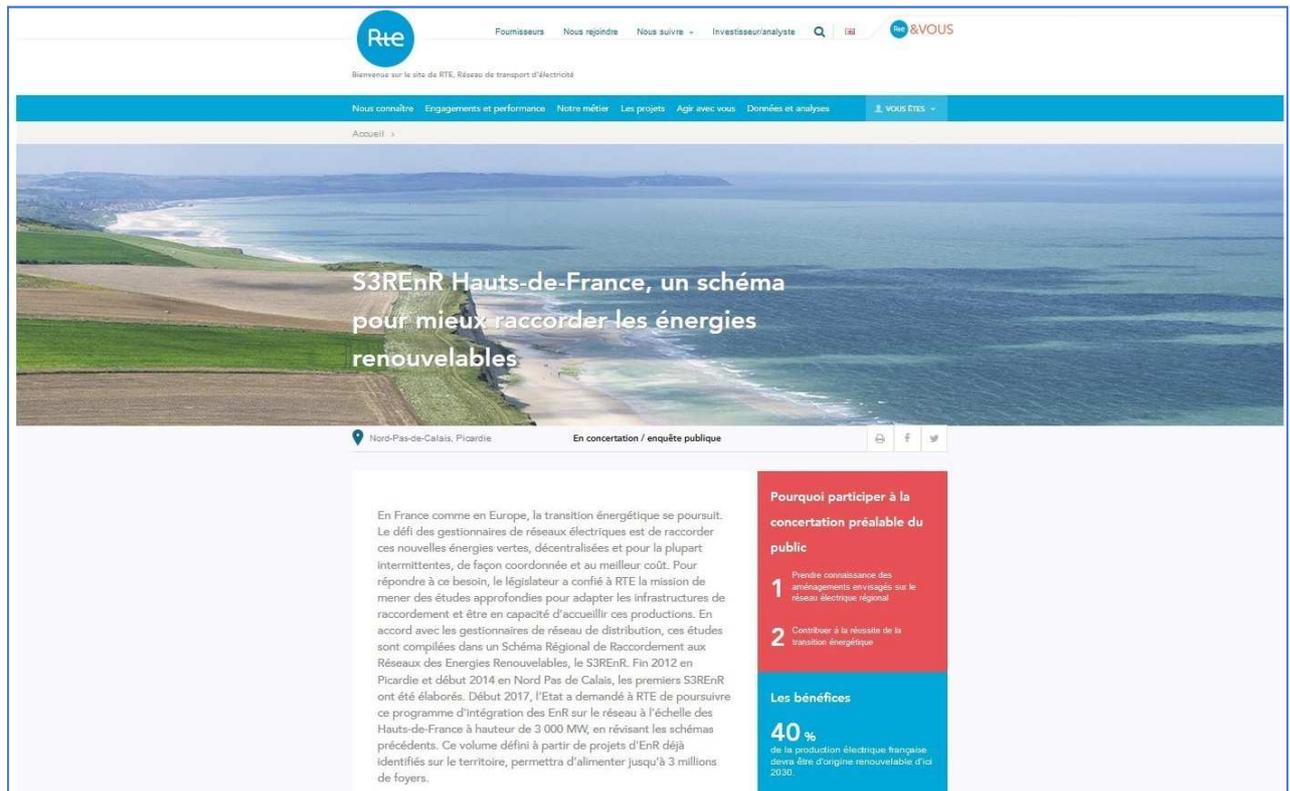


Réunion publique de Lille

Les supports de la concertation

Une page internet dédiée au S3REnR

Début juin 2017, RTE a publié un ensemble d'informations sur la page internet dédiée au S3REnR dans la rubrique « Projets » du site national de RTE : www.rte-france.com.



Capture d'écran de la page dédiée au S3REnR

Cette page internet proposait plusieurs rubriques :

- Comprendre ce qu'est un S3REnR
- Construire ensemble le S3REnR des Hauts-de-France
- Participez à la concertation préalable du public
- Les grandes étapes du S3REnR Hauts-de-France
- Les documents de concertation, tous téléchargeables et composés de : L'essentiel, du Dossier technique S3REnR, de l'Aperçu des incidences potentielles, de la Carte des travaux au 1/250 000 et d'un Lexique.

Une plaquette synthétique « L'Essentiel »

Afin de présenter au public de manière synthétique les enjeux et caractéristiques du S3REnR, une plaquette de 8 pages, « L'Essentiel », a été réalisée et imprimée à 2000 exemplaires. Elle mentionne notamment les objectifs et les caractéristiques principales de la révision de ce schéma, les travaux d'aménagement prévus sur le réseau et le coût global estimatif des investissements associés.

Cette plaquette a été mise à disposition du public lors des réunions publiques. Elle était également téléchargeable sur la page internet dédiée au S3REnR et elle a aussi été envoyée par mail à divers partenaires et contacts de RTE puis, sur demande, aux personnes qui ont accepté de relayer l'information sur cette concertation (voir partie 2. Le dispositif de mobilisation du public).

Étaient notamment présentés, à l'intérieur de cette plaquette, le contexte de la révision du S3REnR, les aménagements prévus sur le territoire des Hauts-de-France, le calendrier d'élaboration du schéma et les modalités de la concertation préalable.



Le réseau de transport d'électricité
CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

RÉVISION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (S3REnR) HAUTS-DE-FRANCE

L'essentiel Juin - juillet 2017

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

La transition énergétique se poursuit.
Les moyens de production d'électricité en Hauts-de-France se diversifient et les énergies renouvelables, communément appelées ENR, progressent de jour en jour.
Le défi des gestionnaires des réseaux électriques* est de raccorder au réseau de façon coordonnée et au meilleur coût ces nouvelles énergies vertes, décentralisées et pour la plupart intermittentes.
Pour répondre à cette exigence, le législateur confie à RTE (Réseau de Transport d'Électricité) la mission de mener des études approfondies afin d'adapter les infrastructures de raccordement et d'être en capacité de faire circuler cette électricité.
Ces études sont compilées dans un "S3REnR" : Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables.
Fin 2012 en Picardie et début 2014 en Nord Pas de Calais, des premiers « S3REnR » ont été élaborés. Début 2017, l'État a demandé à RTE de poursuivre ce programme d'intégration de l'électricité issue d'énergies renouvelables au réseau à l'échelle des Hauts-de-France à hauteur de 3 000 MW, en révisant les schémas précédents.
Ce volume a été défini à partir de projets d'ENR déjà identifiés sur le territoire.
Du 1er juin au 13 juillet 2017, vous avez la possibilité de prendre connaissance des solutions envisagées par RTE et formuler vos observations et propositions en ligne, par courrier ou lors de deux réunions publiques à Lille le 5 juillet et à Amiens le 6 juillet.
* RTE, Eradis et les Entreprises Locales de Distribution (ELD) sont les gestionnaires de réseaux électriques en France.

SOMMAIRE

- Transformer les réseaux électriques p4
- Mieux raccorder la production des énergies renouvelables avec le S3REnR p5
- Le S3REnR des Hauts-de-France p6 et 7
- Participez à l'élaboration du S3REnR des Hauts-de-France p8

Suivez-nous sur Twitter: @RTE_1000

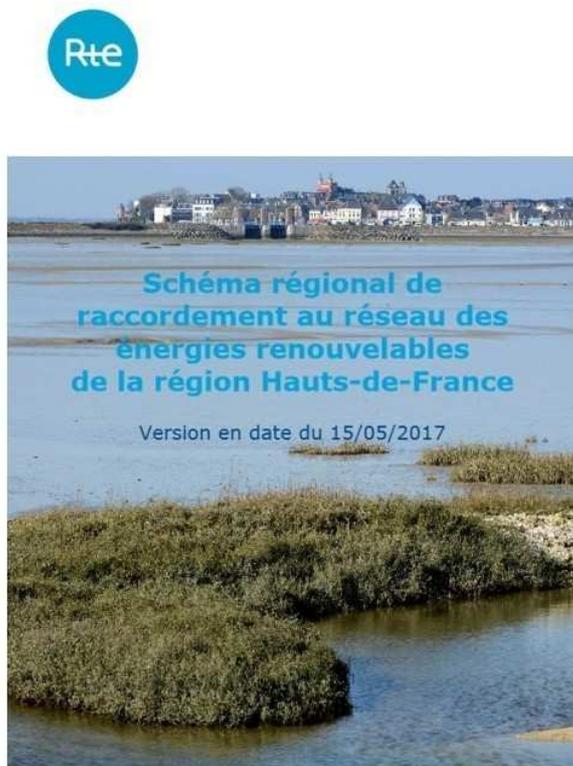
Extrait de la plaquette « L'Essentiel »

Le projet de S3REnR et l'aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Étaient également mis à disposition du public deux documents :

- le projet de S3REnR détaillant notamment les enjeux, le contexte de la révision du schéma, les aménagements (et leurs échéances prévisionnelles) à prévoir sur le réseau en vue d'accueillir les EnR sur la base de l'objectif fixé, le coût prévisionnel des investissements ainsi que des éléments cartographiques de localisation des travaux à réaliser.
- L'analyse environnementale des effets du S3REnR comprenant un aperçu des incidences potentielles des travaux sur l'environnement.

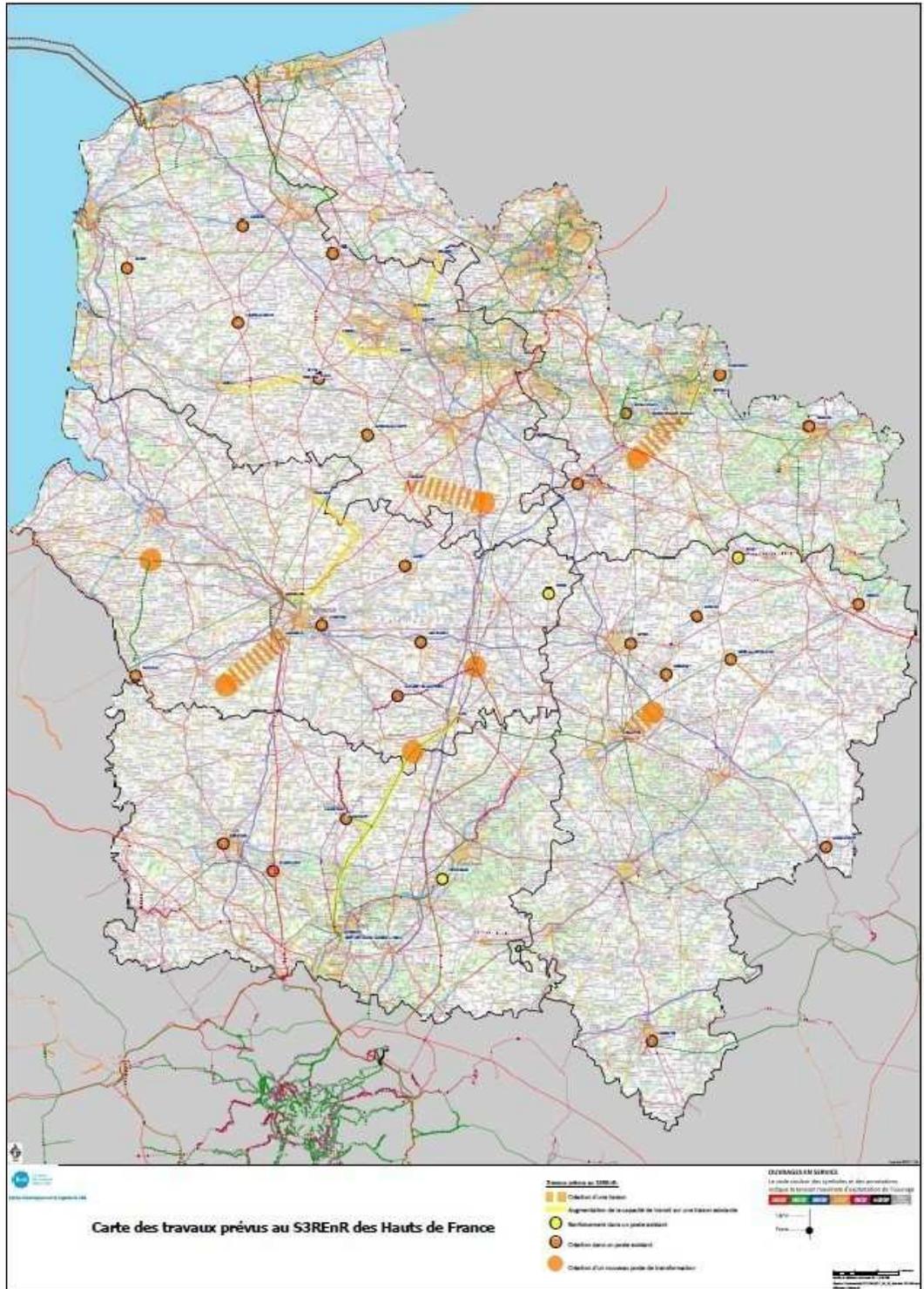
Ces documents sont téléchargeables sur la page internet dédiée au projet. Ils ont également été proposés au public à l'accueil des réunions publiques.



Projet de S3REnR & aperçu de ses incidences potentielles sur l'environnement

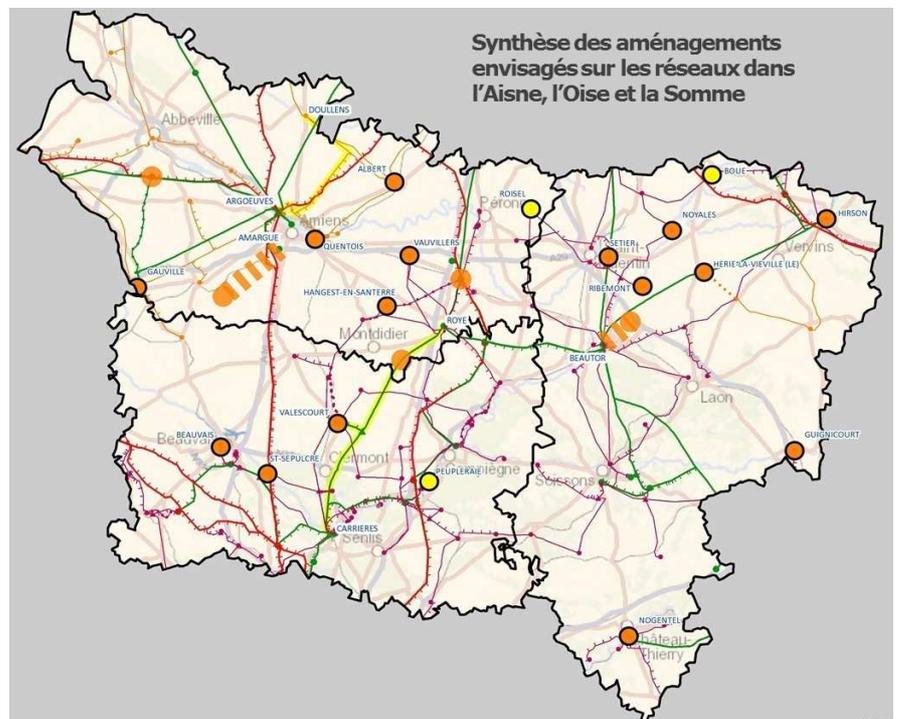
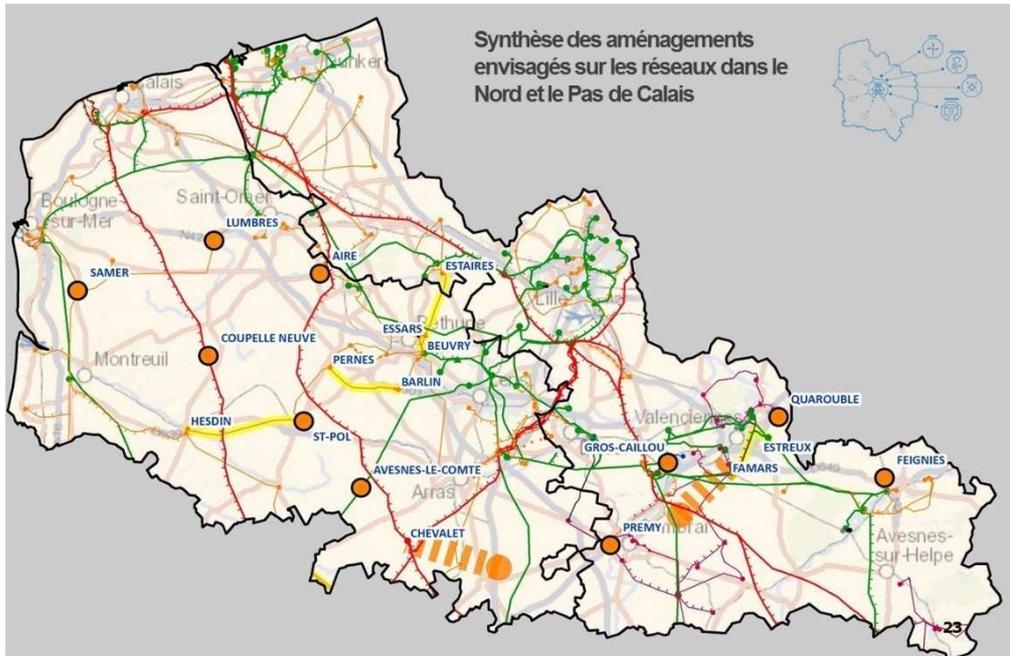
Cartographie des aménagements

Une carte au 1/250 000 présentant les aménagements à réaliser sur les réseaux électriques à l'échelle de la région des Hauts-de-France a été présentée lors des réunions publiques. Cette carte est téléchargeable sur le site internet dédié au projet.



Carte des travaux prévus dans le cadre du S3REnR des Hauts-de-France

Par ailleurs, cette carte a été scindée en deux pour présenter les aménagements à réaliser sur la partie Nord-Pas de Calais d'une part et Aisne, Oise et Somme d'autre part, toujours au 1/250 000, pour des raisons pratiques de mise en page dans le document S3REnR mais aussi pour plus de lisibilité pour les réunions publiques.



Des vidéos pédagogiques et interviews

Une vidéo d'environ deux minutes, présentant de façon pédagogique ce qu'est un S3REnR, a été réalisée. Cette vidéo était disponible sur la page internet dédiée au projet et elle a également été diffusée en introduction des réunions publiques.

Par ailleurs, plusieurs interviews ont été réalisées :

- Christian Aucourt, délégué régional RTE Hauts-de-France ;
- Laurent Cantat-Lampin, directeur régional développement & ingénierie Hauts-de-France ;
- Bernard Féry, garant de la concertation préalable du public du S3REnR nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).



Vidéo pédagogique et interviews

4. Le déroulement de la concertation

Approche quantitative de la participation

La fréquentation de la page web

La page web dédiée au S3REnR Hauts-de-France présente le bilan suivant :

- Nombre de vues : 28 796
- Temps moyen passé sur la page : 3,17 min

On constate que ce temps moyen est relativement important, ce qui tend à confirmer l'intérêt des visiteurs pour le sujet.

Les contributions des participants

Ce bilan tient compte de l'ensemble des contributions issues à la fois du site internet, des courriers et mails adressés au garant et à RTE, ainsi que des observations formulées lors des réunions publiques.

NB : un même contributeur peut formuler plusieurs contributions sur différentes thématiques et sur les différents supports prévus.

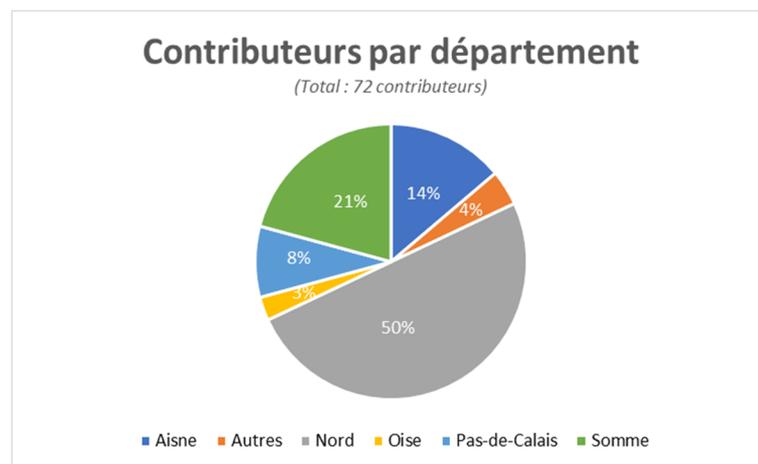
Au total, **72 personnes** se sont exprimées lors de la concertation sur le S3REnR, donnant lieu à **134 contributions** recueillies entre le 1^{er} juin et le 13 juillet 2017.

Le site internet de RTE a donné lieu à 42 contributions reçues par le garant ou par RTE, sous forme de questions, d'observations ou de propositions de la part d'acteurs qui ont ainsi participé à cette révision du S3REnR. Ces contributions ont été reçues davantage durant la dernière semaine de la période de concertation voire le dernier jour, comme si la campagne de mise en information, en particulier la deuxième vague dans les médias et aussi l'action de mobilisation des relais, avaient porté leurs fruits plutôt tardivement.

A noter qu'à l'occasion des réunions publiques de présentation et d'échange sur le projet de S3REnR, environ **140 personnes** se sont mobilisées les 5 et 6 juillet 2017.

La répartition géographique des contributeurs

La répartition géographique des contributeurs est assez inégale.



Le département du Nord comptabilise à lui seul la moitié des contributeurs. Parmi les autres départements, la proportion plus importante pour la Somme (21%) s'explique en partie par le fait que la 2^e réunion publique s'est déroulée à Amiens (contribution des participants à la réunion).

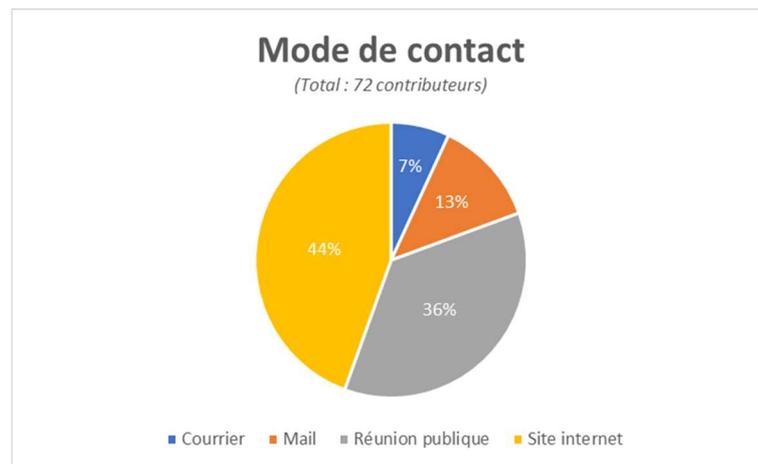
La catégorie « Autres » correspond à des contributeurs venant d'autres départements, souvent des représentants d'organismes associatifs ou économiques.

Les modalités de participation

Les participants à la concertation du S3REnR ont utilisé tous les moyens mis à leur disposition pour s'exprimer.

Compte tenu du dispositif mis en place autour site internet de RTE, il est logique qu'une grande partie des contributions se soit faite par voie numérique.

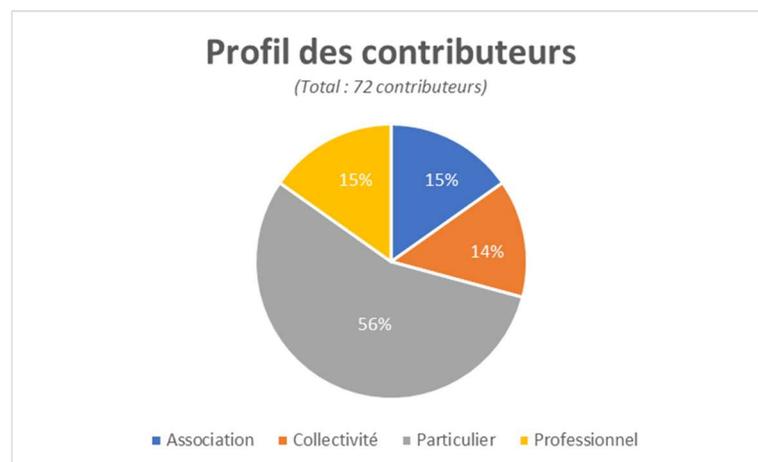
On note que les deux réunions publiques ont permis de collecter plus du quart des contributions.



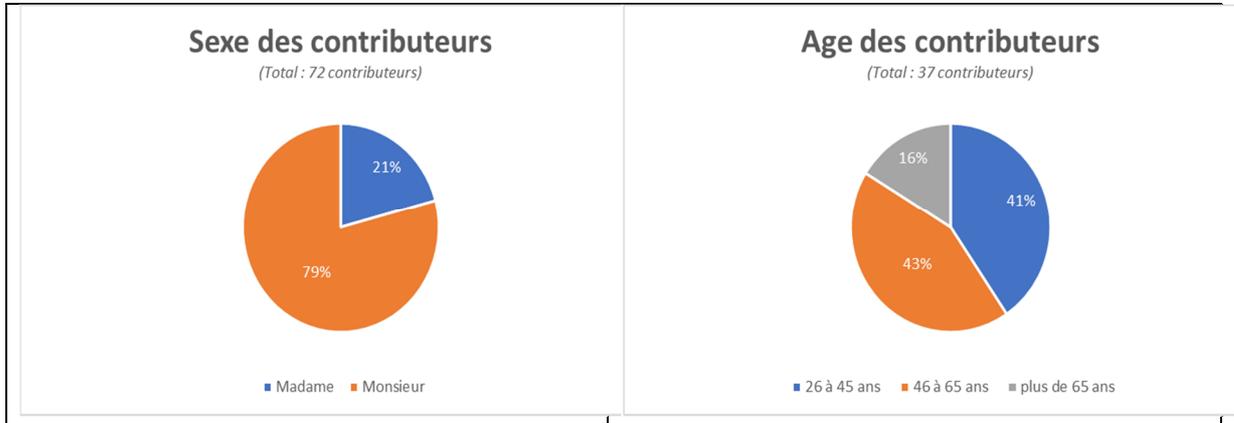
Le profil des contributeurs

Un peu plus de la moitié des personnes s'étant exprimées sont des particuliers (56%).

Les autres contributeurs se sont manifestés, à parts égales, en tant que collectivités, associations et professionnels.



On constate par ailleurs qu'une proportion importante d'hommes s'est impliquée dans la concertation (79%) et une participation importante des actifs (84% entre 25 et 65 ans).



Principaux thèmes abordés

L'ensemble des observations et propositions est joint en annexe.

Les principaux sujets ressortant des questions, observations et propositions ont été regroupés au sein des thématiques suivantes :

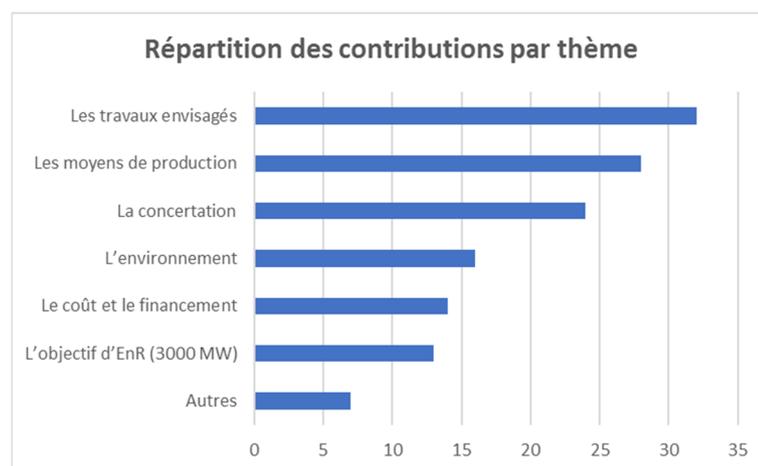
- **Les travaux envisagés** (et les solutions alternatives)
- **Les moyens de production** (typologie de production à privilégier, gisements, EnR et éoliennes...)
- **La concertation** (et le processus de décision, les parties prenantes, la concertation prévue pour chaque projet d'ouvrage qui interviendra dans un second temps après l'approbation du S3REnR...)
- **L'environnement** (études, nuisances paysagères, bruit, santé...)
- **Le coût et les financements** (coût des aménagements du S3REnR, la quote-part due par les producteurs...)
- **L'objectif d'EnR** (3000 MW fixés par le préfet de région...)
- **Autres** (notamment sur des projets en cours).

Le classement par ordre d'importance en fonction du nombre de contributions associées montre que le sujet central du S3REnR a été le plus commenté : les travaux à réaliser sur le réseau pour accueillir les énergies renouvelables.

Ensuite, on retrouve logiquement parmi les sujets les plus abordés par le public :

- la production d'énergie renouvelable, et tout particulièrement l'éolien très présent parmi les projets EnR connus dans les Hauts-de-France ;
- et tout ce qui a trait aux modalités de la concertation à laquelle le public est appelé à participer.

Enfin, trois sujets ont été traités de manière quasiment équivalente : l'environnement, le financement et l'objectif fixé par le S3REnR.



5. Analyse thématique des échanges avec le public

Cette partie présente une synthèse des principales observations et propositions émises par le public sur chacun des thèmes au cours de la concertation, tous modes de contributions confondus.

Des citations sont intégrées pour éclairer certains propos. L'anonymat a été préservé.

Une synthèse des éléments de réponse apportés par RTE, la DREAL et/ou le garant est proposée.

Les travaux envisagés

Près du quart (24%) des contributions ont porté sur les travaux envisagés sur le réseau électrique dans le cadre du S3REnR. Il s'agit du thème le plus abordé par les participants à la concertation.

D'une manière générale, les participants s'interrogent sur les répercussions que peuvent avoir les aménagements prévus sur leur environnement au quotidien. Les questions et demandes de précisions sont ainsi souvent associées à des projets et des territoires précis.

Des demandes concrètes

Que ce soit pour s'assurer de la capacité du réseau dans leur secteur à accueillir les projets locaux d'énergie renouvelable, ou, à l'inverse, pour contester l'arrivée de nouveaux projets de production sur leur territoire... de nombreux contributeurs ont souhaité connaître avec précision les futurs projets prévus au S3REnR.

Le renforcement du poste source de Lislet nous semble indispensable pour accueillir les EnR.

La concentration des installations éoliennes sur le secteur d'Airaines pose question.

Le partage des enjeux du S3REnR

La nécessité d'adapter les réseaux pour accueillir les EnR a été débattue à de nombreuses occasions et partagée par le plus grand nombre.

Il est concevable que la promotion des énergies renouvelables posera des problèmes de renforcement des réseaux électriques existants, au fur et à mesure que ces énergies viendront se substituer aux productions actuelles d'origine fossile.

De même, les attentes en matière de retombées locales des travaux d'aménagement prévus dans le projet de S3REnR ont été examinées à plusieurs niveaux : des retombées directes lors des travaux sur le réseau, et des retombées indirectes en permettant l'arrivée de nouveaux producteurs.

Au regard des projets amenés à voir le jour sur le Sud-Artois, la mise en œuvre [du S3REnR] devrait intervenir dans les meilleurs délais, afin de permettre au territoire de bénéficier de ce développement économique.

Des solutions alternatives évoquées

Enfin, quelques solutions jugées alternatives aux aménagements des réseaux ont été évoquées : le stockage de l'électricité (par des barrages hydrauliques par exemple), les smartgrids, l'autoconsommation, la production offshore...

Le maillage THT actuel du quart nord-est de l'hexagone peut permettre au secteur des Hauts-de-France de se connecter aux champs massifs d'éolien offshore de la Mer du Nord par le poste actuel de transformation de Warande (à proximité de Gravelines). [...] La fermeture de la centrale de Gravelines libérerait des capacités sur le réseau existant.

Synthèse des réponses apportées sur ce thème

Le S3REnR détermine les travaux prévus sur les réseaux pour accueillir les EnR

RTE a précisé que ce schéma définit des principes d'aménagements à prévoir sur les réseaux électriques pour accueillir tous les nouveaux projets de production d'énergies renouvelables. Il a, par ailleurs, été souligné que l'approbation du S3REnR ne détermine ni la nature ni les autorisations ni l'implantation future des installations de production d'énergies renouvelables, qui feront l'objet de leurs propres processus d'évaluation environnementale et d'autorisation selon les prescriptions prévues au code de l'environnement.

Ainsi, RTE a rappelé que le S3REnR concerne uniquement les travaux prévus sur les réseaux électriques. Ces travaux tiennent à la fois compte des hypothèses d'évolution de la consommation, des gisements de production d'EnR et de l'objectif de 3000 MW fixé par le préfet de région.

Par ailleurs, RTE confirme que le stockage de l'électricité à grande échelle pourrait apporter une réponse partielle aux besoins électriques des territoires. Toutefois, d'après les études de l'ADEME, ces solutions ne seraient pas envisageables avant une vingtaine d'années.

Précisions sur les futurs projets sur le réseau

Concernant les nouvelles lignes électriques à construire, RTE a indiqué que des zones ont été identifiées avec un point de départ correspondant à un poste électrique existant mais qu'aucun tracé précis ni emplacement de nouveau poste électrique n'a été défini. Pour chacun de ces projets, ce n'est qu'une fois que le schéma aura été validé que des études techniques et procédures administratives seront engagées pour définir, en concertation avec les territoires, où passeront les liaisons électriques et où seront implantés les nouveaux postes électriques.

La carte présentant les projets de création et de renforcement de postes et de liaisons électriques est disponible sur le site internet de RTE, [ici](#). Des réponses plus spécifiques et individuelles ont été apportées aux élus, habitants, associations... demandant des renseignements sur les projets prévus sur leur territoire : secteur d'Airaines, poste source de Lislet, poste de Chouy, poste d'Aire-sur-la-Lys, etc.

Des retombées locales pour les territoires

Concernant les retombées locales (directes et indirectes) des travaux, RTE a expliqué s'être engagé, depuis plusieurs années, dans des démarches volontaires d'optimisation des retombées locales : travaux confiés à des entreprises locales, insertion de personnes en difficultés, etc... En complément, ENEDIS a indiqué que les travaux concernant le raccordement des producteurs EnR étaient principalement sous-traités à des entreprises locales.

Les moyens de production

Deuxième sujet le plus souvent abordé par les contributeurs (21%), la source de production qui justifie le S3REnR est aussi... source de débats.

La prégnance de l'énergie éolienne dans les Hauts-de-France

L'impact des parcs éoliens existants a souvent été évoqué au cours de la concertation sur le S3REnR, notamment pour leur impact « social » auprès des populations locales. Il est fait référence à certains territoires qui accueillent d'ores et déjà des parcs éoliens et dont les populations « subiraient » cette présence.

Un participant se demande si l'impact social de la multiplication des projets éoliens sur les populations locales est mesuré convenablement.

Bien que le débat ne porte pas directement sur le sujet, RTE - et la DREAL Hauts-de-France présente lors des réunions publiques - ont apporté certaines précisions quant aux obligations en matière d'accueil d'EnR.

Un débat nécessaire, assumé et riche

Le débat s'est souvent avéré riche en propositions : privilégier les petites productions et favoriser l'autoconsommation en alternative aux aménagements de réseaux ; rapprocher les productions d'EnR près des centres de consommation pour éviter de développer du réseau électrique ; soutenir les filières en développement comme la marée motrice, la géothermie ; mais aussi revenir au charbon...

Et le débat entre nucléaire et énergies renouvelables a aussi été clairement posé. La plupart des participants ayant conscience des enjeux de la transition énergétique.

Ceci étant je préfère voir des éoliennes qu'une nouvelle centrale nucléaire sur le territoire des Hauts-de-France.

Synthèse des réponses apportées sur ce thème

Des précisions sur la localisation des gisements

RTE a expliqué que les gisements ont été inventoriés avec la DREAL, les autres gestionnaires de réseaux et les fédérations de producteurs. Ils sont localisés sur une carte figurant dans le projet de S3REnR Hauts-de-France disponible sur la page dédiée sur le site RTE [ici](#).

RTE a précisé que le S3REnR définit les évolutions des réseaux électriques permettant d'accueillir l'ensemble de ces gisements. Dans certaines zones, la capacité est immédiatement disponible sur le réseau, et dans d'autres, les gestionnaires de réseaux la rendent accessible en ayant recours à des solutions techniques innovantes (technologie numérique ...). Enfin, là où la capacité pour accueillir les gisements est insuffisante, des renforcements du réseau existant ou des créations de lignes ou de postes sont nécessaires.

Le raccordement des énergies renouvelables au réseau électrique...

Il a été expliqué que, conformément à la loi, les gestionnaires de réseau électrique doivent raccorder tous les producteurs d'électricité, quel que soit le type d'installation. Le S3REnR prévoit ainsi les aménagements nécessaires sur les réseaux électriques pour accueillir tout type d'EnR, indépendamment de leur nature : éolienne, photovoltaïque, bioénergie ou autres.

Concernant le charbon, RTE a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une énergie renouvelable. Ceci étant, si un producteur d'électricité à base de grisou faisait une demande de raccordement au réseau, le gestionnaire de réseau concerné le raccorderait (en dehors des conditions fixées par le S3REnR).

... et la problématique spécifique des éoliennes dans les Hauts-de-France

RTE constate que plus de 90% de l'énergie renouvelable de la région Hauts-de-France sont issus de la filière éolienne.

La DREAL précise que parmi les projets qui ont été portés à la connaissance de RTE par les fédérations de producteurs ou par l'État (et qui ont permis de définir l'objectif de 3000 MW), certains n'ont pas encore été instruits, d'autres sont en cours d'instruction et que tous n'arriveront pas à terme. A ce titre, la DREAL a rappelé qu'en moyenne depuis plusieurs années 30% des projets éoliens sur les Hauts-de-France sont écartés lors de l'instruction. Ce pourcentage ne tient pas compte des projets qui sont abandonnés par les producteurs suite à des recours, des contraintes techniques pour le raccordement ou à des difficultés de financement.

Par ailleurs, RTE a précisé que les projets d'énergie marine ne s'inscrivent pas dans le projet de S3REnR puisque ces derniers sont soumis à des appels d'offres réalisés en application de l'article L311-10 du code de l'énergie, qui prévoient les conditions de leur raccordement. C'est, par exemple, le cas du 3^e appel d'offres éolien off-shore de Dunkerque qui prévoit la construction d'un parc d'au moins 500 MW. Néanmoins, RTE a été mandaté par l'État pour étudier le raccordement au réseau électrique des projets de production d'énergie marine.

La DREAL a également indiqué que le S3EnR ne concerne pas non plus le raccordement des toutes petites puissances (le photovoltaïque des particuliers, par exemple).

La concertation

A plusieurs reprises, le public a évoqué le processus de concertation, ses modalités et sa finalité. 18% des contributions sont liées à la concertation.

Les avis restent contrastés sur le sujet. Ainsi, des positions très tranchées sont apparues, les premiers félicitant RTE pour ses efforts en matière de concertation, y compris pour le S3REnR, les seconds dénonçant des démarches ne permettant pas la prise en compte des attentes de tous les citoyens.

Les opportunités offertes par la concertation...

La concertation semble très appréciée par certains participants, notamment par le monde agricole et les élus locaux soucieux d'anticiper pour le mieux les futurs travaux d'aménagement à venir sur le réseau.

C'est l'un des apports du S3REnR pour les territoires concernés par les futurs travaux, la concertation préalable permettant à tous de s'informer et de donner des avis sur le sujet et de mieux se préparer ainsi aux concertations sur les futurs projets.

Pour d'autres, la concertation sur le S3REnR a aussi été l'occasion de faire la pédagogie de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

Une information objective sur les différentes formes de production de l'électricité permet à chacun de se faire une meilleure idée des possibilités dans ce domaine, puisqu'il nous faut absolument réduire les émissions de gaz à effet de serre, les microparticules dans l'atmosphère et gérer l'élimination des déchets radioactifs.

... et des critiques sur son processus et son contenu

L'utilité des processus de concertation pose souvent question. Les fondements de la révision du S3REnR, basés sur une disposition législative et un objectif fixé en amont par le préfet de région, ont renforcé le sentiment d'un projet déjà décidé et d'une concertation inutile.

Par ailleurs, ce même élu local constate que certains habitants doutent désormais de l'utilité de la concertation. Est-ce utile, par exemple, de solliciter encore l'avis de la population qui a déjà donné son avis lors de trois enquêtes publiques sur des parcs éoliens et que deux sont déjà accordés ?

D'autres participants ont regretté l'absence de réunions publiques dans les territoires ruraux concernés par les futurs travaux d'aménagement, le choix de la période estivale les 15 derniers jours de la concertation ou encore le manque d'information avec des documents jugés par certains imprécis ou incomplets et par d'autres trop complexes.

Les échanges sur internet et lors des réunions publiques ont ainsi été l'occasion pour RTE à la fois de compléter et de clarifier les informations apportées au public.

Enfin, des précisions ont été demandées quant au choix du garant par la Commission Nationale du Débat Public.

Synthèse des réponses apportées sur ce thème

Une concertation préalable du public...

RTE s'est engagé volontairement dans une concertation préalable du public sur le projet de S3REnR des Hauts-de-France. L'objectif est de permettre aux habitants des Hauts-de-France de participer à la planification du raccordement au réseau électrique des énergies renouvelables, et ce, dès en amont de la phase d'approbation du S3REnR.

Pour ce faire, un dispositif dématérialisé a été mis en place : une page du site internet de RTE a été ouverte pendant 1,5 mois pour permettre à tous les internautes de prendre connaissance du projet de S3REnR et de faire part de leurs observations et propositions.

Le choix de réaliser en complément 2 réunions publiques – une par ancienne région - se justifie, d'une part par la dimension régionale du schéma qui porte sur la révision des anciens S3REnR Nord-Pas de Calais et Picardie, et d'autre part par la volonté d'offrir au public une alternative à internet pour pouvoir échanger avec le maître d'ouvrage et l'Etat.

Cette concertation s'est déroulée du 1^{er} juin au 13 juillet 2017 (le code de l'environnement préconise une durée comprise entre 15 jours et 3 mois). Elle s'est arrêtée le 13 juillet, donc avant la période estivale la plus contrainte (mi-juillet à mi-août).

... sous l'égide d'un garant de la concertation...

Bernard Féry, garant de la concertation, a rappelé qu'il a été désigné par une autorité indépendante et souveraine : la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). C'est donc en tant que personnalité neutre et indépendante qu'il a veillé au bon déroulement de la concertation : modalités de la concertation, dispositif de communication dimensionné pour toucher le plus grand nombre, qualité des documents mis à disposition, prise en compte des propositions et observations, etc.

RTE a précisé que tous les documents relatifs à cette concertation (document de synthèse « L'Essentiel », projet de schéma S3REnR Hauts-de-France, aperçu des incidences sur l'environnement, carte des travaux prévus sur le réseau, compte-rendu des réunions publiques...) sont disponibles sur le site de RTE [ici](#) (dans la rubrique n°5).

Un effort de pédagogie a été fait pour permettre à tout un chacun de comprendre le contenu du projet de S3REnR à travers le document de synthèse « L'Essentiel ».

... associée à une consultation des parties prenantes...

Le code de l'énergie (article L 321-7) confie à RTE la responsabilité d'élaborer (puis de réviser) les S3REnR en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution.

En complément du processus de concertation préalable du public, les acteurs publics régionaux sont consultés et émettent un avis sur le projet de S3REnR. Il s'agit, selon le code de l'énergie, des services de l'Etat en charge de l'énergie (DREAL), du Conseil régional, des principales autorités organisatrices de la distribution d'électricité, des organisations professionnelles de producteurs d'électricité et des chambres de commerce et d'industrie.

... et portant sur les aménagements des réseaux électriques existants dans les Hauts-de-France

La révision du S3REnR porte sur les évolutions à apporter aux réseaux électriques des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution électriques pour intégrer une augmentation de capacité de raccordement électrique fixée à 3000 MW d'énergies renouvelables. Elle ne porte pas sur les projets de production d'énergies renouvelables eux-mêmes mais sur leur raccordement aux réseaux électriques. Ce point a été fréquemment rappelé lors de la concertation.

L'environnement

Les questions environnementales ont concerné 12% des contributions. Elles ont révélé des interrogations voire des réserves quant aux répercussions du S3REnR dans les Hauts-de-France.

Ainsi, le public s'interroge sur les effets sur l'environnement des travaux prévus au S3REnR, en y intégrant de manière spontanée les productions d'énergie renouvelable.

La question de l'impact de l'éolien sur l'environnement a monopolisé en grande partie les débats.

Les EnR et la lutte contre l'effet de serre

Les participants ont mis en évidence le rôle que jouent les énergies renouvelables dans la transition énergétique et plus particulièrement dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La question du remplacement des énergies fossiles mais aussi du nucléaire par des énergies 100% renouvelables a ainsi été posée.

Les énergies renouvelables pourront-elles un jour remplacer le nucléaire ?

Des attentes en matière d'études environnementales...

Le public a manifesté ses attentes en matière d'études environnementales : d'une part des études environnementales en amont de chacun des projets ; et d'autre part des études plus globales à l'échelle de la région ou des départements, l'enjeu étant de prendre en compte les enjeux environnementaux dans la conception des projets et de mesurer les impacts cumulés de plusieurs projets.

Les projets éoliens sont ici clairement ciblés.

Aucune étude environnementale n'a été réalisée à l'échelle du département depuis plus de 10 ans. [...] Il est impératif de réaliser ces études afin de connaître les impacts de l'éolien existant, avant d'envisager de doubler la capacité d'accueil (sur les réseaux).

... face aux impacts des parcs éoliens

Les aménagements des réseaux inscrits au S3REnR sont associés à la multiplication des éoliennes sur le territoire dans la mesure où le S3REnR a pour objet l'accueil des EnR et que la filière éolienne est en fort développement dans la région.

D'un côté, les nuisances perçues des éoliennes rejaillissent comme autant de griefs vis-à-vis du S3REnR. De l'autre, la forte contestation des projets éoliens en cours interroge une partie du public sur la nécessité de poursuivre les aménagements sur le réseau.

Est-il utile d'aménager le réseau de RTE pour accueillir une électricité qui pourrait ne jamais être produite ?

Synthèse des réponses apportées sur ce thème

La transition énergétique au cœur du débat

RTE a expliqué que le S3REnR est construit à partir d'études prévisionnelles et différents scénarios fondés sur les politiques énergétiques et les grandes tendances d'évolution de la société. En cela, il s'agit d'un véritable outil d'aménagement qui participe à la transition énergétique d'un territoire.

Sur ce sujet, la DREAL Hauts-de-France a indiqué en complément que chaque région participe à la transition énergétique en fonction de ses propres atouts : les projets éoliens vont émerger dans les régions ventées, les projets photovoltaïques vont plutôt se développer dans les régions ensoleillées... L'objectif de la France est bien de développer les EnR en les produisant aux meilleurs coûts, donc au plus près de la source d'énergie.

Des études environnementales à disposition du public

RTE a rappelé que les effets notables de la mise en œuvre de ce schéma sur l'environnement ont été étudiés dès la phase de construction du S3REnR. C'est ainsi que sont favorisés les réaménagements sur le réseau existant en évitant autant que possible de construire de nouveaux ouvrages électriques.

Par ailleurs, RTE a mis à disposition du public un document appelé « aperçu des incidences potentielles sur l'environnement » (article R121-20 du code de l'environnement). Il présente les enjeux environnementaux prioritaires sur le territoire des Hauts-de-France, fournit un aperçu des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet de S3REnR et mentionne les effets probables de la mise en œuvre du schéma sur ceux-ci. Il est consultable sur la page internet dédiée au S3REnR [ici](#) (rubrique n°5 intitulée « les documents de la concertation »). Ensuite, un rapport environnemental plus détaillé sera soumis à avis de la mission régionale d'Autorité Environnementale dans le cadre de la procédure d'approbation du S3REnR.

Il a également été précisé, au cours des débats, que les quatre nouvelles lignes électriques prévues dans les Hauts-de-France dans le cadre du S3REnR seront réalisées en technique souterraine.

Enfin, RTE a expliqué que les impacts engendrés par des installations de production d'énergies renouvelables seront étudiés par les producteurs pour chacun de leurs projets en fonction des particularités locales.

L'impact de l'éolien sur l'environnement

A cette occasion, RTE a rappelé que le champ du S3REnR et de sa concertation ne porte que sur les évolutions du réseau électrique et pas sur les projets d'EnR.

De son côté, RTE a pour obligation de raccorder tous les producteurs et donc toutes les énergies renouvelables. En aucun cas, le S3REnR a pour rôle de définir le type d'EnR qui va arriver sur le territoire.

Ainsi, il a été rappelé chaque projet EnR fait l'objet de sa propre concertation et procédure d'autorisation. La DREAL a précisé que les parcs éoliens sont soumis à une réglementation très contraignante qui est celle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle a également indiqué, en guise d'exemple, qu'en moyenne, depuis plusieurs années, 30% des projets éoliens sont refusés sur l'ensemble des Hauts-de-France dans le cadre de cette procédure.

Le coût et les financements

Environ 10% des contributions ont porté sur les questions de coût et le financement des aménagements prévus au S3REnR.

Les prises de position apparaissent fortement contrastées voire contradictoires : certains trouvent l'investissement faible par rapport aux enjeux de la transition énergétique ; d'autres trop élevé compte tenu de l'impact sur la facture du consommateur final ; et d'autres encore inutile si l'on considère les oppositions aux projets éoliens.

Des incompréhensions à lever

La logique du financement par les producteurs des aménagements prévus sur le réseau a dû être précisée... tout en rappelant que, in fine, c'est le consommateur qui paie à travers sa facture d'électricité.

De même, le montant de la quote-part qui apparaît comme l'un des plus élevés au niveau national a dû être expliqué : le S3REnR des Hauts-de-France est le 1^{er} à être révisé car le réseau régional est saturé compte tenu de la forte dynamique d'implantation des projets de production d'EnR, ce qui impose d'importants travaux de création d'ouvrages électriques et donc une quote-part plus élevée.

Des suggestions pour faire baisser les coûts

La question d'une quote-part plus attractive pour les EnR dans les zones urbaines, là où est consommée l'électricité, a été posée, dans le but d'éviter d'acheminer l'électricité depuis les zones rurales et afin de réduire le coût global du S3REnR. Mais le surcoût des projets EnR en milieu urbain est relevé :

La région est déjà fortement déséquilibrée en matière d'équipements ENR avec notamment très peu d'installations dans les zones urbaines où se situent les besoins électriques les plus importants car ces projets sont plus complexes et donc plus chers.

Le recours aux « réseaux intelligents » a fréquemment été abordé, notamment car ils permettent de mieux exploiter le réseau existant et ainsi d'éviter certains travaux coûteux.

Enfin, d'autres pistes ont été évoquées comme le recours aux lignes aériennes moins coûteuses que les lignes souterraines inscrites dans les travaux prévus au S3REnR ou encore la mise en concurrence des travaux de raccordement.

Par ailleurs, une proposition a été faite d'introduire une quote-part différenciée selon les territoires ruraux ou urbains, pour favoriser l'implantation des EnR, notamment dans les secteurs proches des centres de consommation.

Synthèse des réponses apportées sur ce thème

Des précisions sur les coûts relatifs aux travaux prévus par le S3REnR

RTE a précisé que le code de l'énergie définit le financement de 2 catégories de travaux intégrés au S3REnR : la création et le renforcement d'ouvrages électriques. La création des ouvrages est à la charge des producteurs d'énergies renouvelables, le renforcement est à la charge des gestionnaires de réseaux électriques.

RTE confirme que, in fine, chaque consommateur d'électricité financera ces travaux. C'est pourquoi l'un des objectifs prioritaires du S3REnR est de limiter le nombre d'ouvrages à créer afin de diminuer les coûts associés.

L'évolution de la quote-part des producteurs

RTE a tout d'abord rappelé que le schéma des Hauts-de-France est le 1^{er} à être révisé en France et que les autres schémas verront aussi leur quote-part évoluer lors qu'ils seront révisés à leur tour.

Concrètement, les capacités réservées sur les réseaux dans les précédents S3REnR Nord Pas-de-Calais et Picardie étant saturées, il en résulte de fait un besoin de création de nouveaux ouvrages électriques structurants pour répondre à l'objectif de 3000 MW d'EnR fixé.

RTE a indiqué que le montant de la quote-part pour la révision de ce S3REnR est calculée à la maille de la nouvelle région Hauts-de-France.

Il a également été précisé que seuls les projets de production d'EnR supérieurs à 100 kVA sont soumis à la quote-part.

Quant à la demande de différencier la quote-part selon les territoires, RTE a précisé que le code de l'énergie prévoit un principe de mutualisation des coûts à l'échelle de la région.

L'optimisation des infrastructures existantes

L'un des objectifs du S3REnR est de mutualiser les solutions d'aménagement des réseaux électriques afin de diminuer les coûts associés. Pour cela, RTE a expliqué, que son rôle était, tout d'abord, de veiller à optimiser les réseaux électriques existants en privilégiant le réaménagement de l'existant plutôt que la création de nouveaux ouvrages électriques.

Il a ensuite été présenté des expérimentations mises en place par RTE visant à améliorer l'exploitation du réseau grâce aux technologies numériques. C'est notamment le cas dans la Somme avec le poste électrique « intelligent » de Blocaux. Grâce à des capteurs météo, le poste électrique sera en capacité de recevoir, traiter et transmettre automatiquement un ensemble d'informations permettant d'ajuster la puissance acceptée par les lignes électriques et les transformateurs en fonction des conditions météorologiques.

L'objectif d'EnR (3000 MW)

Environ 10% des contributions du public sont liées à l'objectif de 3000 MW fixé par le préfet de région dans le cadre de la révision du S3REnR des Hauts-de-France.

Le public s'interroge essentiellement sur la cohérence de cet objectif avec, d'une part l'évolution de la consommation électrique, et d'autre part les engagements de l'Etat en matière de transition énergétique.

L'objectif des 3000 MW va-t-il venir compenser la diminution de la part du nucléaire dans la production d'électricité ?

Un besoin de clarification

De nombreuses demandes de précisions ont été émises concernant cet objectif de 3000 MW.

Combien de foyers pourront-ils être alimentés ? Quelle est la part de chacun des modes de production ? Quels seront les aménagements nécessaires sur le réseau ? Ce volume est-il compatible avec la tendance baissière de la consommation d'électricité ? etc.

Certaines questions trouvaient leur réponse dans le S3REnR, d'autres ont été apportées lors de la concertation.

Une incompréhension perceptible autour du caractère transitoire du S3REnR

Autre motif d'interrogation : le caractère transitoire d'un S3REnR intercalé entre les anciens SRCAE et le futur SRADDET.

Les participants semblent comprendre difficilement la nécessité d'augmenter les capacités d'accueil sur le réseau à hauteur de 3000 MW alors que les objectifs fixés par les SRCAE à l'horizon 2020 sont d'ores et déjà atteints.

Aussi, certains réclament un moratoire sur les projets d'EnR. D'autres s'interrogent sur la légitimité de ce nouvel objectif.

De nombreuses précisions ont dû être apportées sur le sujet.

Synthèse des réponses apportées sur ce thème

Un objectif de 3000 MW fixé par le préfet de région

RTE a tout d'abord rappelé que les S3REnR Picardie et Nord-Pas-de-Calais étaient d'ores et déjà saturés, c'est-à-dire que les capacités réservées sur le réseau électrique pour raccorder les énergies renouvelables avaient toutes été attribuées. Le préfet de région a donc demandé à RTE de réviser ces schémas à la maille de la nouvelle région des Hauts-de-France.

Pour déterminer les nouvelles capacités d'accueil à réserver sur le réseau, RTE a consulté les autres gestionnaires de réseau, les fédérations de producteurs d'EnR et les services de l'Etat. Deux scénarios ont été proposés au préfet de région (3000 MW et 4 000 MW) qui a choisi le scénario 3000 MW.

La DREAL a précisé au cours de la concertation que ce volume ne concerne que des projets déjà connus sur le territoire, projets en cours d'instruction et projets déjà autorisés par l'Etat mais non raccordés.

Un S3REnR « transitoire », en attendant le futur SRADDET

RTE a expliqué que la dynamique de développement des énergies renouvelables dans la région a conduit à réviser le S3REnR sans attendre le futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) prévu pour mi-2019.

Celui-ci fixera les nouvelles ambitions de la région en matière d'énergies renouvelables à l'horizon 2030. Le S3REnR prendra alors en compte ces nouvelles orientations, tout en se conformant aux objectifs de l'Etat en matière d'EnR.

Des précisions sur ce que représente 3000 MW

Le représentant de l'Etat (DREAL) a rappelé les éléments de la politique énergétique portée par les pouvoirs publics qui donnent tout leur sens à la révision du S3REnR Hauts-de-France et au SRADDET de demain.

RTE a indiqué que les 3000 MW de productions d'énergies renouvelables, pour la plupart intermittentes comme l'éolien et le photovoltaïque, permettent d'alimenter au plus fort de cette production environ 3 millions de foyers.

Sans présager des futurs projets qui seront autorisés, la DREAL a confirmé qu'une grande partie de la production d'EnR dans les Hauts-de-France est issue de parcs éoliens.

6. Les enseignements tirés de la concertation préalable du public et mesures à mettre en place pour en tenir compte

Les enseignements et mesures issues de la concertation du public ont été regroupés suivant les thématiques répertoriées dans le paragraphe précédent, soit :

- Les travaux envisagés,
- Les moyens de production,
- La concertation,
- L'environnement,
- Le coût et les financements,
- L'objectif d'EnR ;

Principaux enseignements et mesures relatifs aux travaux envisagés

Rappel : près du quart des contributions a porté sur les travaux envisagés sur le réseau électrique dans le cadre du S3REnR. Il s'agit du thème le plus abordé par les participants à la concertation.

- Le renforcement de la zone de Lislet a fait l'objet de plusieurs observations/propositions lors de la concertation du public (Communauté de communes de la Champagne-Picarde, délibération du conseil municipal de Chaourse, la fédération France Energie Eolienne).

Pour mémoire, le poste de Lislet a déjà été renforcé dans le cadre du précédent S3REnR Picardie. Mais les réseaux 225 000 volts et 90 000 volts qui participent à l'évacuation de la production raccordée sur Lislet ne sont pas suffisants pour accueillir le nouveau gisement situé sur cette zone. C'est pourquoi le schéma dans sa version de base propose que ce gisement profite plutôt de la capacité dégagée un peu plus au sud au poste de Guignicourt, et un peu plus au nord au poste de Liart, sous réserve de transfert de capacité.

Mais les postes de Guignicourt et Liart peuvent être loin des projets. C'est pourquoi le schéma prévoit deux variantes pour raccorder ce gisement via un nouveau poste source situé à proximité de Lislet. Une première variante qui permet de conserver l'objectif initial de 3000 MW, en diminuant la capacité d'accueil sur la zone Lille/Hainaut où le gisement est probablement moins important que la capacité créée, et une seconde variante qui permet de ne pas modifier la capacité créée sur la zone de Lille/Hainaut mais qui nécessite en contrepartie d'augmenter l'objectif initial demandé par le préfet.

Ces deux variantes permettent de raccorder le gisement sur la zone de Lislet mais nécessitent des investissements importants (deux postes électriques supplémentaires et une ligne électrique enterrée d'environ 30 km), d'où un impact fort sur la quote-part.

Les observations/propositions convergeaient toutes pour une demande de mise en œuvre d'une des deux variantes.

Mesure

Les gestionnaires de réseau prennent en compte cette demande et l'instruisent avec les parties prenantes concernées. Elle sera intégrée à cette révision du S3REnR sous réserve de l'accord des parties prenantes

- Les participants se sont interrogés sur les répercussions que peuvent avoir les aménagements prévus dans le S3REnR sur leur environnement au quotidien. Des observations/propositions ont porté sur un enfouissement des lignes électriques.

Mesures

- Construire les nouvelles lignes électriques à créer prévues dans le projet de S3REnR en technique souterraine et non aérienne.
 - Rechercher les meilleures solutions pour l'implantation des nouveaux postes électriques à créer en proposant pour chaque projet différentes possibilités d'implantation et permettre, en concertation avec les acteurs du territoire, de définir la meilleure solution d'implantation sur leur territoire.
- Des attentes en matière de retombées locales des travaux d'aménagement prévus dans le projet de S3REnR ont fait l'objet de questionnements notamment en ce qui concerne les retombées directes lors des travaux sur le réseau.

Mesure

Pour les travaux sur le réseau prévus dans la révision du S3REnR, initier des démarches volontaires d'optimisation des retombées locales sur les territoires, à savoir : travaux confiés à des entreprises locales, insertion de personnes en difficultés...

- Les participants à la concertation ont manifesté des attentes concrètes sur leur territoire en termes de connaissance précise des futurs projets

Mesure

Informier régulièrement le public de l'avancement des projets du S3REnR via internet, sur le site de RTE.

Principaux enseignements et mesures relatifs aux moyens de production

Rappel : il s'agit du deuxième sujet le plus souvent abordé par les contributeurs : la nature des EnR.

- En effet le territoire des Hauts-de-France a pour caractéristique d'accueillir essentiellement des productions de type éolien. RTE a expliqué que, conformément à la loi, les gestionnaires de réseau électrique doivent raccorder tous les producteurs d'électricité EnR, indépendamment de leur nature : éolienne, photovoltaïque, bioénergie ou autres. Aucun engagement ne peut donc être pris sur cette thématique car ce n'est pas le rôle du S3REnR que de privilégier telle ou telle filière.

Mesure

Poursuivre la pédagogie relative à la transition énergétique : conférence de presse annuelle sur le bilan production/consommation régionale, pédagogie sur le schéma décennal, contributions des gestionnaires de réseau au SRADDET.

Principaux enseignements et mesures relatifs à la concertation

Rappel : 18% des contributions sont liées à la concertation.

- La révision du S3REnR des Hauts-de-France est un sujet de concertation complexe, technique, méconnu du « grand public », relativement éloigné de ses préoccupations quotidiennes et qui a été réalisé pour la première fois sur le territoire français suite à l'ordonnance du 3 août 2016 sur la participation et l'information du public en amont de sa phase d'approbation.
RTE a souhaité mettre l'accent sur la pédagogie d'un S3REnR. Ainsi la plateforme électronique installée sur le site internet de RTE comprenait :
 - une vidéo pédagogique développant les enjeux du S3REnR, ses apports pour le territoire, ses effets en faveur de la transition énergétique en montrant que le S3REnR n'est pas l'apanage de RTE et des gestionnaires de réseau de distribution mais un projet partagé par le territoire,
 - une vidéo type « motion design » sur les aspects plus techniques du S3REnR (travaux à prévoir sur le réseau...) et la présentation des modalités de la concertation.

Mesure

Poursuivre pour les prochaines révisions de S3REnR les efforts pédagogiques pour assurer la meilleure compréhension des objectifs d'un S3REnR et des solutions réseau.

- En termes de modalités de la concertation, le constat met en évidence l'intérêt de la plateforme électronique. C'est l'outil le plus adapté pour pouvoir toucher un public aussi vaste que celui de la région des Hauts-de-France et ses six millions d'habitants. Ce constat rejoint celui fait par le garant dans son bilan de la concertation. Néanmoins des critiques ont concerné le manque de clarté du site internet pour accéder aux documents de la concertation. L'arborescence des rubriques de la page internet dédiée au projet où se trouvaient les documents de la concertation (L'essentiel, le projet de S3REnR, l'Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement, la Carte des travaux prévus au S3REnR et le Lexique) a fait l'objet de quelques critiques.

Mesures

- Mettre en place pour les prochaines révisions de S3REnR sur son site internet une plateforme électronique pour l'information du public.
- Rendre l'accès aux documents de la concertation plus accessibles en améliorant l'arborescence des rubriques de la page internet dédiée au projet où se trouvaient les documents de la concertation.

- En complément de ce dispositif dématérialisé, deux réunions publiques ont été organisées et ont permis à RTE de chercher à la fois à compléter et à clarifier les informations apportées au public. Ces réunions publiques ont été organisées à Amiens et Lille, sièges des anciennes préfectures des régions Picardie et Nord-Pas de Calais. Ce choix a permis d'avoir des échanges cohérents avec le niveau régional de ce schéma.

Mesure

Mettre en œuvre un dispositif d'échanges physiques (réunions publiques) en restant à l'échelle régionale du schéma en complément d'une information du public dématérialisée s'est révélée être un dispositif adapté à cette concertation

Principaux enseignements et mesures relatifs à l'environnement

Rappel : les questions environnementales ont concerné 12% des contributions.

Elles ont révélé des interrogations voire des réserves quant aux répercussions du S3REnR dans les Hauts-de-France. Ainsi, le public s'interroge sur les effets sur l'environnement des travaux prévus au S3REnR mais aussi sur les études environnementales plus globales permettant d'apprécier les effets cumulés de plusieurs projets.

La question de l'impact de l'éolien sur l'environnement a monopolisé en grande partie les débats sur le sujet.

Mesures

- Rechercher à utiliser le réseau existant en l'optimisant avant de procéder à tout développement de réseau pour minimiser l'impact sur l'environnement,
- Mener pour chaque projet de développement du réseau les études environnementales et les procédures administratives qui leur sont propres.

Principaux enseignements et mesures relatifs au coût et aux financements

Rappel : environ 10% des contributions ont porté sur les questions de coût et le financement des aménagements prévus au S3REnR.

RTE a clarifié par ses réponses toutes les questions portant sur les coûts et financements du S3REnR, à savoir :

- les coûts de création d'ouvrages électriques à la charge des producteurs d'EnR, ceux de renforcement du réseau à la charge des gestionnaires de réseau
- l'évolution des coûts de la quote-part entre les S3REnR Picardie et Nord-Pas-de-Calais et celle de la révision du S3REnR Hauts-de-France
- l'optimisation des réseaux électriques existants en privilégiant le réaménagement de l'existant plutôt que la création de nouveaux ouvrages électriques pour diminuer les coûts
- des expérimentations mises en place par RTE visant à améliorer l'exploitation du réseau grâce aux technologies numériques pour limiter l'investissement dans la création ou le renforcement d'ouvrages électriques. C'est notamment le cas dans la Somme avec le poste électrique « intelligent » de Blocaux.

Le public a manifesté son intérêt sur le sujet des réseaux intelligents permettant de mieux exploiter le réseau électrique.

Mesure

Le recours aux nouvelles technologies est d'ores et déjà prévu dans la révision de ce S3REnR sous réserve des résultats des expérimentations en cours

Principaux enseignements et mesures relatifs à l'objectif d'EnR (3000 MW)

Rappel : environ 10% des contributions du public sont liées à l'objectif de 3000 MW fixé par le préfet de région dans le cadre de la révision du S3REnR des Hauts-de-France.

Des interrogations ont porté sur le caractère transitoire d'un S3REnR intercalé entre les anciens SRCAE et le futur SRADDET.

Des participants relèvent la difficulté de comprendre la nécessité d'augmenter les capacités d'accueil sur le réseau à hauteur de 3000 MW alors que les objectifs fixés par les SRCAE à l'horizon 2020 sont d'ores et déjà atteints.

De nombreuses précisions ont dû être apportées sur le sujet.

RTE a tout d'abord rappelé que les S3REnR Picardie et Nord-Pas-de-Calais étaient d'ores et déjà saturés, c'est-à-dire que les capacités réservées sur le réseau électrique pour raccorder les énergies renouvelables avaient toutes été attribuées. Mais il est important de rappeler que la saturation d'un schéma n'entraîne pas l'arrêt des demandes de raccordement. Dans ces conditions il vaut mieux avoir le cadre d'un S3REnR, même de transition, pour accueillir les producteurs d'EnR de manière optimisée. Le préfet de région a donc demandé à RTE de réviser ces schémas à la maille de la nouvelle région des Hauts-de-France sans attendre le futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) prévu pour mi-2019.

Pour déterminer les nouvelles capacités d'accueil à réserver sur le réseau, RTE a consulté les autres gestionnaires de réseau, les fédérations de producteurs d'EnR et les services de l'Etat. Deux scénarios ont été proposés au préfet de région (3000 MW et 4000 MW) qui a choisi le scénario 3000 MW.

Ce volume ne concerne que des projets déjà connus sur le territoire, projets en cours d'instruction et projets déjà autorisés par l'Etat mais non raccordés.

Le futur SRADDET fixera les nouvelles ambitions de la région en matière d'énergies renouvelables à l'horizon 2030. Le S3REnR prendra alors en compte ces nouvelles orientations, tout en se conformant aux objectifs de l'Etat en matière d'EnR.

Mesure

Continuer à participer à l'élaboration du SRADDET Hauts-de-France, RTE ayant déjà remis une contribution au mois de mai 2017

ANNEXES

1. Compilation des échanges avec le public (*observations et propositions émises par le public et réponses apportées par RTE, la DREAL et/ou le garant*)
2. Pages de couverture des documents de la concertation
3. Annonces presse (Bilan média - 13 juillet 2017)
4. Communiqués de presse et articles de presse
5. Kit communication relais
6. Liste des relais mobilisés
7. Extraits des parutions via les relais
8. Comptes rendus des réunions publiques